

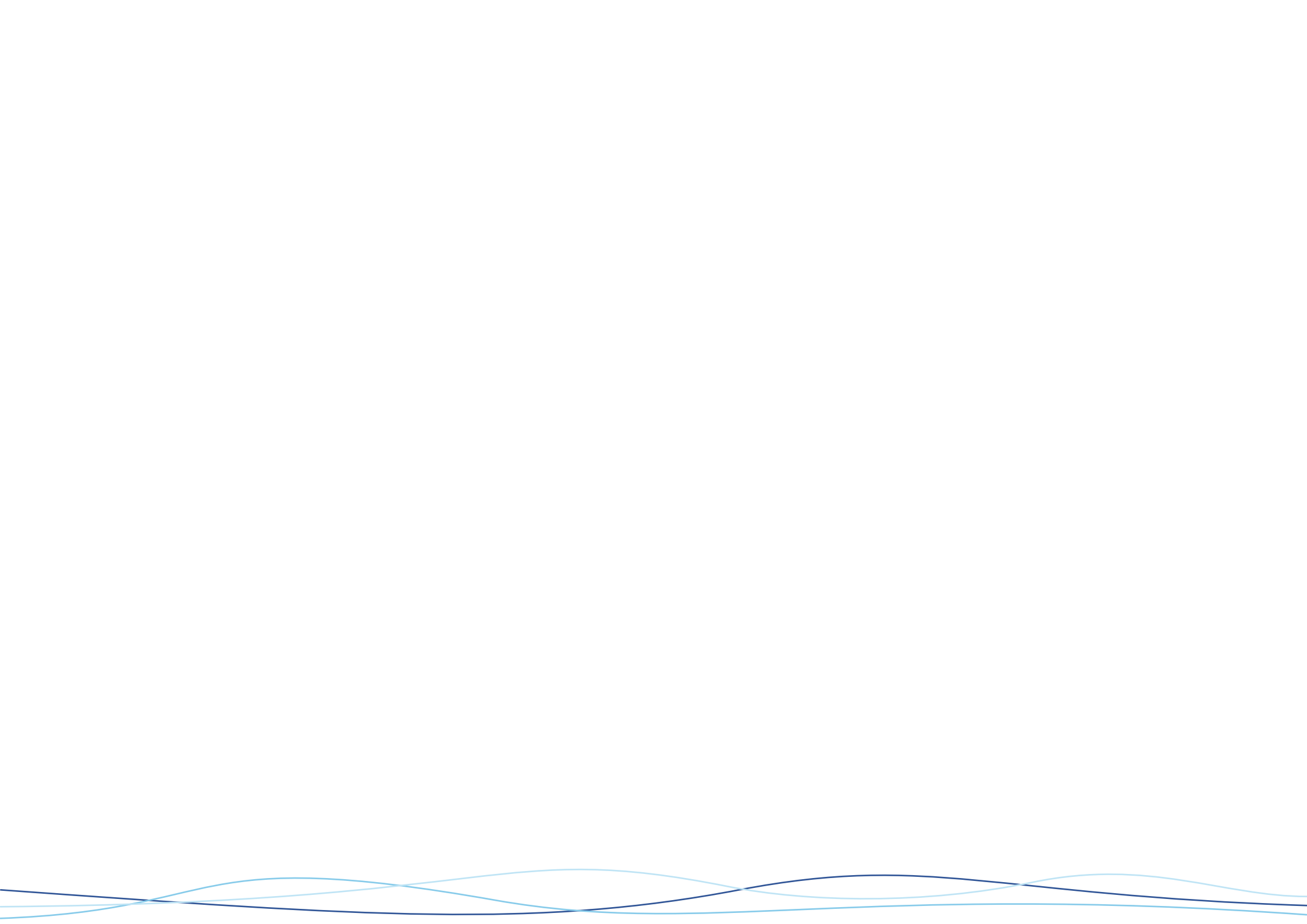


# Contrat de Rivière VESDRE



## Protocole d'accord 2023-2025

562 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre





## Chapitre 1

### Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique





## 1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière est un **outil de gestion des ressources en eau** - et plus particulièrement des cours d'eau - d'un sous-bassin hydrographique. Il est basé sur la **concertation** et la **coordination** entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs et usagers de l'eau de ce sous-bassin.

Pouvoirs publics, promeneurs, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, le monde de l'éducation et de l'enseignement, ... autant d'intérêts et de préoccupations qui gravitent autour d'un cours d'eau, autant de représentations de la rivière - parfois analogues, parfois contraires - qu'il est pourtant nécessaire d'accorder.

Le Contrat de Rivière consiste donc à rassembler tous ces acteurs et usagers en vue de définir ensemble, de manière consensuelle et chacun dans le cadre de ses responsabilités, de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un **programme d'actions** visant à gérer au mieux les ressources en eau. Il est défini comme un **protocole d'accord** entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à **restaurer** la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eaux du sous-bassin et à **concilier** leurs multiples fonctions et usages.

Le Contrat de Rivière est aussi destiné à **informer** et **sensibiliser** le public, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur de l'eau à la **gestion intégrée** et globale du cycle de l'eau. Tous disposent ainsi d'une plate-forme commune - le **Comité de Rivière** - pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres, et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

## 1.2. Le contexte législatif

### 1.2.1. La Directive Cadre Eau (DCE)

Partant du principe que « l'eau *n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel* », la Directive 2000/60/CE sur l'Eau, communément appelée **Directive Cadre Eau** (ou **DCE**), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique étant la masse d'eau. Son objectif fondamental est d'arriver au **bon état des eaux communautaires pour 2021** (bon état **écologique et chimique** pour les eaux de surface, bon état **quantitatif et chimique** pour les

eaux souterraines). Elle demande d'élaborer une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire une gestion qui recourt à des actions, moyens et acteurs qui relèvent des politiques sectorielles (industrie, agriculture, conservation de la nature, ...).

Elle fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine,
- promouvoir une utilisation durable de l'eau,
- réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires,
- respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, ...),
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

### 1.2.2. La Directive européenne Inondations (DI)

La Wallonie a depuis longtemps pris des dispositions pour lutter de manière optimale contre les inondations : en 2003, le Gouvernement wallon a adopté un

plan global de **Prévention** et de **Lutte** contre les **Inondations** et leurs **Effets** sur les **Sinistrés**, appelé **Plan PLUIES**. Ce plan comprenait une trentaine d'actions couvrant les différents enjeux : aménagement du territoire, ralentissement du ruissellement, couverture des sols en interculture, entretien des berges, etc.

La **Directive Inondations 2007/60/CE (DI)** sur les inondations, votée en 2007, vise à prévenir, protéger et anticiper les risques d'inondation dus aux crues des rivières. Elle impose aux Etats membres 3 phases de travail en vue de mieux appréhender les risques d'inondation :

- évaluation préliminaire des risques d'inondation
- cartographie des zones inondables et cartographie des risques d'inondation
- établissement de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

En 2010, cette directive a été transposée en droit wallon dans le **Code de l'Eau** (articles D53.1 à D53.11).

### 1.2.3. Le Code de l'Eau

Pour être applicables, la Directive Cadre Eau et la Directive Inondations sont transposées en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret de la Région Wallonne du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau).

### 1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008

Les missions des **Contrats de Rivière**, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau.

### 1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie

#### 1.3.1. Le nouveau Décret relatif aux cours d'eau non navigables

Un nouveau cadre décretaal « cours d'eau » a été intégré au Code de l'Eau et est d'application depuis le 15 décembre 2018. Adopté par le Parlement wallon le 4/10/2018, ce décret a été publié au Moniteur Belge le 5/12/2018. Il abroge la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables et la loi du 5 juillet 1956 relative aux wateringues.

L'objectif principal de cette réforme est d'instaurer un cadre juridique global et transversal pour la gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons. Cette gestion doit désormais concilier leurs fonctions hydraulique, écologique, économique et socio-culturelle. Les axes principaux de ce décret sont les suivants :

- Maintenir les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs ;

- Réaliser une gestion intégrée et sectorisée, formalisée grâce à un outil de planification et de coordination : les **PARIS** (cf. § 1.3.6.);
- Garantir la libre circulation des poissons et instaurer un débit à réserver aux cours d'eau ;
- Donner davantage de pouvoir d'intervention aux gestionnaires, sous certaines conditions, afin de garantir la protection des cours d'eau ;
- Gérer l'atlas numérique des cours d'eau avec l'aide des provinces et des communes ;
- Mettre en place un nouveau régime pour les travaux sur les cours d'eau non navigables ;
- Renforcer l'obligation de clôturer les pâtures le long des cours d'eau non navigables ;
- Renforcer le système infractionnel ;
- Adapter quelques législations complémentaires (permis d'environnement pour les centrales hydroélectriques, prises d'eau permanentes, ...);
- Actualiser et codifier la législation sur les wateringues.

#### 1.3.2. Les catégories de cours d'eau

On distingue d'une part les cours d'eau navigables et d'autre part les non navigables. Concernant ces derniers, leur régime juridique et leur mode de gestion sont désormais réglés par le Décret du 04/10/2018 (cf. 1.3.1.), qui maintient les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs.

On distingue donc :

- les **voies navigables** (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- les cours d'eau de **1<sup>e</sup> catégorie** : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- les cours d'eau de **2<sup>e</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1<sup>e</sup> ni en 3<sup>e</sup> catégorie ;
- les cours d'eau de **3<sup>e</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- les cours d'eau **non classés** : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

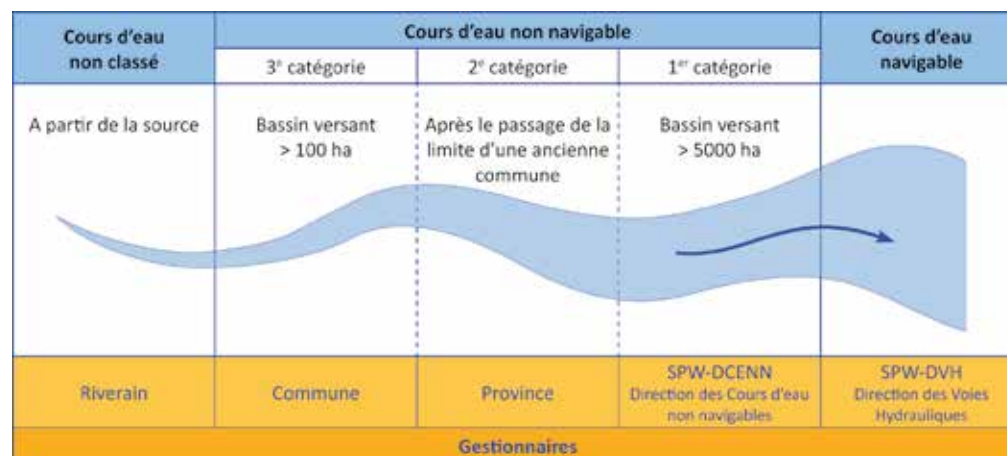
#### 1.3.3. Les gestionnaires des cours d'eau

En fonction de leur catégorie, les cours d'eau sont gérés par des autorités différentes.

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, ...) relève de la **Direction des Eaux de surface** (Service Public de Wallonie). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la **Direction des Eaux souterraines** (Service Public de Wallonie).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes autorités, en fonction de la catégorie des cours d'eau (cf. 1.3.2.) :

- la **Direction des Voies Hydrauliques** (SPW Mobilité et Infrastructures) : pour les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre)



- la **Direction des Cours d'Eau Non Navigables** (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) : pour les cours d'eau de 1<sup>e</sup> catégorie
- les **Provinces** : pour les cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
- les **Communes** : pour les cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie
- les **propriétaires riverains** : pour les cours d'eau non classés.

Par ailleurs, la gestion des 2 grands barrages (barrage de la Vesdre à Eupen et barrage de la Gileppe) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre dépend de la **Direction de l'Exploitation des Barrages** (SPW Mobilité et Infrastructures).

Les gestionnaires sont donc nombreux et variés. Peuvent être également cités les organismes d'assainissement (AIDE), qui agissent plus spécifiquement sur la qualité des cours d'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, CILE, certaines communes...), ceux-ci interfèrent sur la quantité d'eau en puisant l'eau via les captages souterrains ou de surface.

#### 1.3.4. L'unité de gestion : la masse d'eau

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique. Selon la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) (cf. 1.2.1.), une **masse d'eau de surface** est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition

ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :

- les **rivières**, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- les **lacs** (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- les **eaux artificielles** (créées par l'activité humaine).

On classifie également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont **naturelles**, **fortement modifiées** ou **artificielles**, sur base de critères objectifs d'ordre hydro-morphologique et physique.

L'objectif phare de la DCE est l'atteinte du « **bon état écologique** » (pour les masses d'eau naturelles) ou « **bon potentiel écologique** » (pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées) et du « **bon état chimique** » en **2027**.

Mais pour certaines masses d'eau, l'atteinte de cet objectif environnemental en 2021 est impossible en raison de leur état actuel de dégradation. Un report de délais peut alors être demandé pour ces masses d'eau, selon 3 critères : conditions naturelles, infaisabilité technique ou manque de connaissance, infaisabilité économique.

Le cas spécifique des masses d'eau de surface du sous-bassin de la Vesdre est

abordé au point 2.2.1.

Une **masse d'eau souterraine** est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

#### 1.3.5. Les plans de gestion (PGRI et PGDH)

La mise en œuvre concrète de la Directive Cadre Eau (DCE) et de la Directive « Inondations » (DI) dans les différents Etats membres de l'Union Européenne passe par l'établissement et l'application de plans de gestion et de programmes de mesures. Leur élaboration se fait **par district hydrographique**.

En Wallonie, les **Contrats de Rivière** constituent un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élaboration des plans de gestion et à la mise en œuvre des programmes de mesures.

#### Les plans de gestion « eau » par sous-bassin hydrographique (PGDH)

Pour ce qui est de la Directive Cadre Eau, les premiers plans de gestion « eau » (2009-2015) des parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2013. Les 2<sup>e</sup> plans de gestion « eau » par district hydrographique (période 2016-2021) ont été adoptés en 2016. Ils contiennent notamment un **programme**

**de mesures**, qui reprend l'ensemble des fiches-mesures détaillées élaborées pour atteindre les objectifs visés (c.-à-d. concrètement : les actions à mener). Ils sont consultables sur <http://eau.wallonie.be>.

Les 3<sup>e</sup> plans de gestion sont en cours d'élaboration pour la période 2022-2027.

Leur cible : la qualité de l'eau (cycles naturels et anthropiques) à l'échelle d'un bassin versant.

#### Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Pour ce qui est de la Directive Inondations, les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), en ce compris les **cartes de l'aléa d'inondation**, les **cartes des zones inondables** et les **cartes des risques**, ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2016 (cycle 1 : 2015-2021) et le 25 mars 2021 (cycle 2 : 2022-2027).

Leur cible : l'eau en tant que cause d'inondation, à l'échelle d'un bassin versant.

Le but des PGRI est de permettre aux Etats de se fixer des objectifs à atteindre en matière de gestion des inondations en fonction des analyses préliminaires et en tenant compte notamment des coûts et des avantages. Ils englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la **prévention**, la **protection**, la **préparation**, et la **réparation et analyse post-crise**.

Pour élaborer et suivre les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), des groupes de travail ont été créés en 2014 : les **Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique (CTS BH)**. Leur mission principale est de coordonner les différentes initiatives prises et/ou planifiées par les acteurs du sous-bassin hydrographique en matière de gestion des inondations et de les traduire en propositions concrètes via la rédaction de « fiches projets ».

Au travers du cycle 2022-2027, les Plans de Gestion des Risques d'Inondation englobent tous les aspects de la gestion des inondations, depuis la prévention jusqu'à l'analyse post-crise. Structuré autour de ce cycle de gestion, le catalogue des mesures regroupe, en un outil unique, la diversité des actions qu'il est possible d'entreprendre pour améliorer la gestion des inondations.

Plus d'informations sur <https://inondations.wallonie.be/>.

En décembre 2021, le Gouvernement wallon a approuvé une subvention à destination de toutes les communes de Wallonie, pour un budget global de 21,2 millions d'euros. L'objectif est l'amélioration de la résilience du territoire face à de futurs risques d'inondation.

### 1.3.6. Les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)

Le nouveau cadre juridique global et

intégral pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons (Décret du 05/12/2018, entré en vigueur le 15/12/2018, cf. § 1.2.1.) est formalisé par un outil de planification et de coordination : les **PARIS (Programmes d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée)**.

Leur cible : le linéaire de cours d'eau (lit mineur + berges + lit majeur) et sa qualité hydromorphologique.

Le PARIS est basé sur un découpage du linéaire du cours d'eau en différents secteurs homogènes qui font chacun l'objet d'un état des lieux, chaque secteur constituant une unité de gestion. Pour chaque secteur dont ils ont la gestion, les gestionnaires publics procèdent à la détermination et à la hiérarchisation des enjeux (hydrauliques, économique, écologique et socio-culturel), assignent des objectifs de gestion, puis planifient les actions à mener pour parvenir aux objectifs fixés. Un PARIS est prévu pour chaque sous-bassin hydrographique. Il est élaboré par tous les gestionnaires et regroupe toutes les informations et les interventions prévues sur les cours d'eau pour une période de 6 ans.

La sectorisation de tous les cours d'eau wallons est finalisée et le premier cycle de PARIS (2022-2027) est en cours d'élaboration.

## 1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre

### 1.4.1. Historique

Le Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.) est né en 2000 de l'initiative de l'intercommunale-asbl Association des Communes du Bassin de la Vesdre (A.C.B.V.). Depuis 2009, il est coordonné par l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, émanant de la transformation en 2009 de l'intercommunale-asbl A.C.B.V. en simple asbl.

Après la constitution d'un Comité de Rivière en 2000, les 3 premières années ont été consacrées au constat des dégradations, c'est-à-dire la réalisation d'un grand inventaire de terrain (Convention d'étude 2000-2003), nécessaire à l'élaboration d'un premier programme d'actions concrètes.

Ensuite, pour remédier aux différents problèmes rencontrés (pollutions, dégradations, rejets, etc.), plusieurs phases d'actions correctrices et de sensibilisation se sont succédées : 2003-2006, 2006-2009, prorogation 2010, 2011-2013, 2014-2016, 2017-2019 et 2020-2022. Les actions correctrices et de sensibilisation engagées par les différents partenaires du Contrat de Rivière sont regroupées au sein d'un même document officiel, qu'il soit appelé « **charte d'actions** », « **programme d'actions** » ou « **protocole d'accord** ». En le signant, ces nombreux maîtres d'œuvre se sont enga-

gés à atteindre des objectifs communs d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Ces phases successives ont été les suivantes :

### Le constat des dégradations (convention d'étude 2000-2003) :

- Mise en place du 1<sup>er</sup> Comité de Rivière en septembre 2000.
- Inventaire des points noirs par les groupes locaux (bénévoles), la Cellule de Coordination, des stagiaires, etc.
- Elaboration du 1<sup>er</sup> programme d'actions via la constitution de 4 groupes de travail thématiques (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).

### Le 1<sup>er</sup> programme d'actions (octobre 2003 - juin 2006) :

- Signé le 10 octobre 2003 à Verviers, sous le nom de « Charte des actions 2003-2006 ».
- 66 maîtres d'œuvre et/ou partenaires (dont 23 Communes au départ, puis 22).
- 279 actions, réparties en 13 objectifs et 3 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- Mise à jour continue de l'inventaire





global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.

### Le 2<sup>e</sup> programme d'actions

(juillet 2006 - juin 2009) :

- Signé le 23 juin 2006 à Chaudfontaine, sous le nom de « Programme des actions 2006-2009 ».
- 80 maîtres d'œuvres et/ou partenaires (dont 21 Communes).
- 668 actions, réparties en 8 objectifs et 4 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- 5 groupes de travail techniques : gestion des plantes invasives, sensibilisation aux plantes invasives, inventaire des amphibiens, inventaire du petit patrimoine construit lié à l'eau, parcours routier roches et minières.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.
- Inventaires particuliers (plantes invasives, amphibiens, petit patrimoine construit lié à l'eau) par des bénévoles,

des stagiaires et la Cellule de Coordination.

### La prorogation du 2<sup>e</sup> programme d'actions

(juillet 2009 - décembre 2010) :

- 94 maîtres d'œuvres et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 223 actions (dont 10 nouvelles), réparties selon les mêmes objectifs et grands thèmes que dans le programme d'actions 2006-2009.
- Continuation de la mise à jour de l'inventaire de terrain par la Cellule de Coordination, avec l'aide ponctuelle de stagiaires et de certains partenaires.

### Le 3<sup>e</sup> programme d'actions

(janvier 2011 - décembre 2013) :

- Signé le 1<sup>er</sup> avril 2011 à Eupen, sous le nom de « Protocole d'accord 2011-2013 ».
- 88 maîtres d'œuvre et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 407 actions (+14 actions ajoutées en cours de route), réparties en 11 grands thèmes.
- 4 groupes de travail thématiques :

gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.

- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

### Le 4<sup>e</sup> programme d'actions

(janvier 2014 - décembre 2016) :

- Signé le 19 mars 2014 à Spa, sous le nom de « Protocole d'accord 2014-2016 ».
- 60 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 457 actions (+11 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 grands thèmes de la Directive Cadre Eau et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

### Le 5<sup>e</sup> programme d'actions

(janvier 2017 - décembre 2019) :

- Signé le 6 février 2017 à Chênée, sous le nom de « Protocole d'accord 2017-2019 ».
- 62 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 520 actions (+2 actions ajoutées officiellement en cours de route), réparties selon les 9 thèmes de la Directive

Cadre Eau, les 17 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.

- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

### Le 6<sup>e</sup> programme d'actions

(janvier 2020 - décembre 2022) :

- Signé le 17 décembre 2019 à La Reid, sous le nom de « Protocole d'accord 2020-2022 ».
- 74 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 687 actions (+55 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 thèmes de la Directive Cadre Eau, les 5 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

#### 1.4.2. Les échelles de travail

Conformément à l'A.G.W. du 13/11/2008, le Contrat de Rivière Vesdre considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :



- le sous-bassin hydrographique de la Vesdre ;
- les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraines (définitions : cf. 1.3.3.) et le registre des zones protégées comprises dans le SBH de la Vesdre.
- les Programmes d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.) (cf. § 1.3.6.). La **méthodologie PARIS** a été développée dans les années 2010 à l'initiative du Service public de Wallonie afin de proposer une démarche commune à tous les gestionnaires de cours d'eau publics (région, provinces, communes), et de promouvoir une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau, telle que prévue dans le Code de l'Eau depuis fin 2018. L'**application PARIS** est un véritable outil d'aide à la décision, à la planification et à la coordination, qui permet aux gestionnaires des cours d'eau d'élaborer et de suivre leurs PARIS. C'est aussi un moyen pour le citoyen de consulter les programmes d'actions.

### 1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail

Les fonctions remplies par la Vesdre et ses affluents, ainsi que les usages qu'en font les humains, sont multiples. La gestion intégrée des cours d'eau tente de prendre en compte tous ces usages et tous ces fonctions.

La démarche du Contrat de Rivière permet de mettre en place une **dynamique locale** en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau du sous-bassin hydrographique. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la **participation active et volontaire** des nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l'eau, selon une solution commune : **concertation, consensus, coordination et communication**.

Pour appliquer ces 4 principes de base dans l'élaboration et le suivi d'un programme d'actions cohérent et efficace, le Contrat de Rivière est organisé en plusieurs structures de travail : le Comité de Rivière, les groupes de travail, la Cellule de Coordination.

#### Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière constitue l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière. La concertation et le consensus y sont les maîtres-mots.

Il est composé de représentants des différents acteurs et usagers présents dans le sous-bassin hydrographique et ayant un lien avec l'eau ou un impact sur l'eau : administrations régionales, provinciales et communales, associations environnementales, sociétés de pêche, monde industriel, scientifiques, milieu de l'éducation et scolaire, monde agricole, particuliers, professionnels de la promotion touristique, syndicats d'initiatives,

clubs sportifs, etc. Tous peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.

Ces acteurs, qui sont alors dits « les partenaires » (maîtres d'œuvre et/ou partenaires d'actions, ou collaborateurs) du Contrat de Rivière, sont répartis en **3 groupes** de même poids au sein du Comité de Rivière : les **administrations communales et provinciales**, l'**administration régionale**, les **acteurs locaux**. La liste des maîtres d'œuvre figure au point 4.3. Comme la liste des actions (cf. 4.4.), elle est susceptible d'évoluer au cours du programme, en fonction de nouvelles opportunités.

Le Comité de Rivière a notamment pour mission de valider le programme d'actions triennal de l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière.

#### Les groupes de travail

La concertation et le consensus sont également mis en application via la constitution de groupes de travail sur les différentes thématiques et sujets plus spécifiques abordés par le Contrat de Rivière Vesdre.

Les groupes de travail permettent de proposer des solutions aux problèmes identifiés lors de l'inventaire pour la préparation du programme d'actions, de développer des collaborations pour leur résolution, mais aussi d'initier et mettre en place divers projets. Ils sont composés de membres du Comité de Rivière,

de la Cellule de Coordination, et de toute autre personne pouvant être concernée par le sujet abordé et pouvant y apporter son expertise ou sa contribution. Organisés tout au long de la période couverte par le protocole d'accord, ils permettent de maintenir une dynamique de réflexion et de collaboration entre les partenaires.

Les groupes de travail sont organisés en 4 thématiques générales :

- gestion qualitative des eaux,
- gestion quantitative des eaux,
- gestion des milieux et des espèces,
- valorisation et sensibilisation.

Dans la pratique, ils se réunissent en petits groupes sur des sujets précis : résolution de problèmes propres à une masse d'eau, réalisation et suivi d'actions ou de projets spécifiques nécessitant la collaboration de plusieurs partenaires et/ou de la Cellule de Coordination.

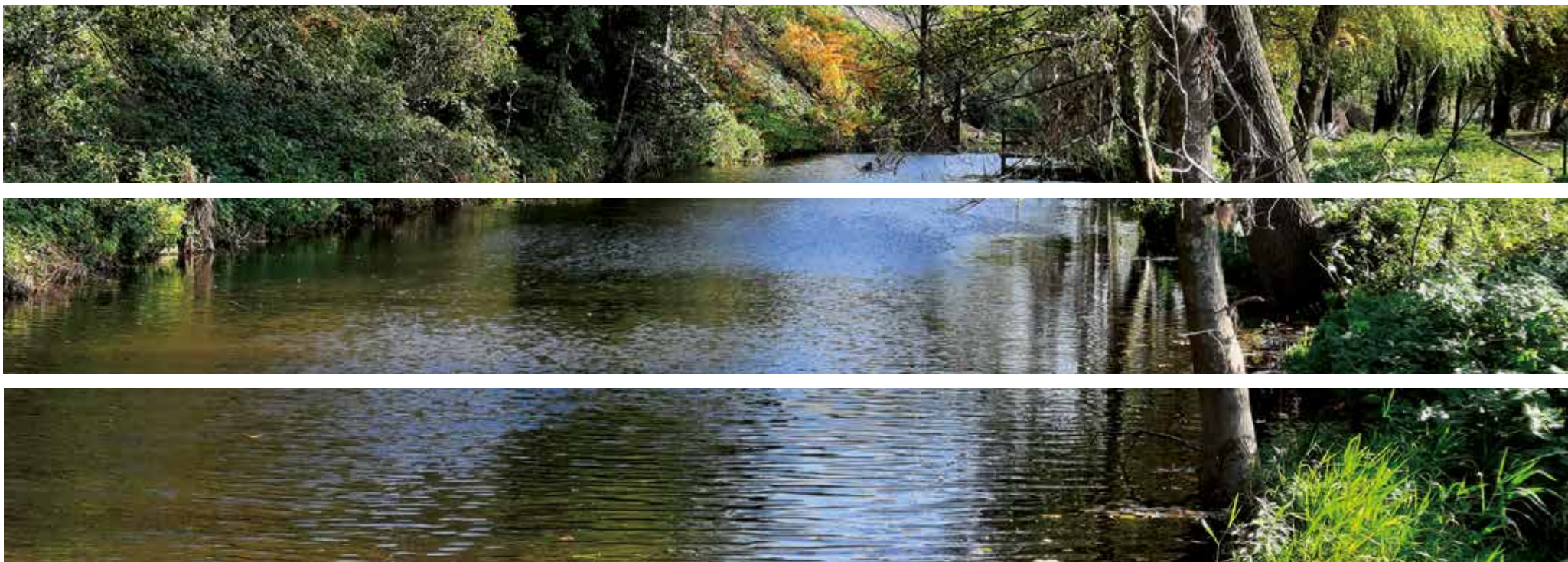
#### Le coordinateur et la cellule de coordination

La communication entre les différents partenaires et la coordination du programme d'actions du Contrat de Rivière Vesdre est assurée par le coordinateur et son équipe, au sein de la cellule de coordination.

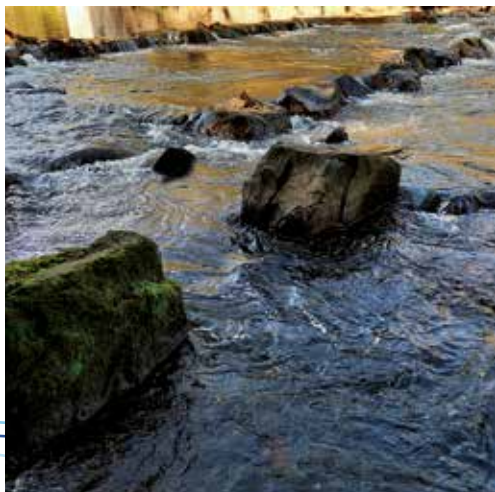
Les missions principales du coordinateur sont :

- assurer l'élaboration du protocole d'accord, la coordination et le suivi des actions inscrites au programme,

- accompagner les acteurs du sous-bassin dans la mise en place et la réalisation d'actions visant les objectifs du Contrat de Rivière,
  - assurer le lien et de favoriser le dialogue entre tous les membres du Contrat de Rivière,
  - assurer une dynamique de travail des acteurs par l'animation de groupes de travail,
  - organiser et d'assurer la mise à jour de l'inventaire de terrain,
  - assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population du sous-bassin,
  - faire connaître le Contrat de Rivière et de valoriser les efforts consentis par les partenaires.
- Un autre de ses rôles est de veiller à ce que le Contrat de Rivière contribue à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et à ce qu'il participe à la consultation du public organisée dans ce cadre.







## Chapitre 2

### Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre



## 2.1. Les caractéristiques du sous-bassin

### 2.1.1. Localisation et occupation du sol

Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre se situe à l'Est de la Belgique et fait partie du district hydrographique international (DHI) de la Meuse. Ses cours d'eau principaux sont la Vesdre et la Hoëgne.

Il couvre une superficie d'environ **700 km<sup>2</sup>** et comprend la totalité ou une partie du territoire de 27 communes : Aywaille\*, Baelen, Beyne-Heusay\*, Chaudfontaine, Dison\*, Eupen, Fléron\*, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy\*, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot\*, Stoumont\*, Theux, Thimister-Clermont\*, Trooz, Verviers, Waimes\* et Welkenraedt (\*: communes non partenaires du CRV).

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se caractérise par la prédominance de forêts de résineux, de prairies et de forêts de feuillus. En effet, les bois et espaces verts représentent 48% de la superficie du sous-bassin, avec une majorité de résineux (feuillus 16% et

résineux 29%). Ces bois de résineux se situent principalement dans l'Est et le Sud-Est du sous-bassin, au niveau des grandes forêts telles que l'Hertogenwald. Les prairies et cultures représentent 40% de la superficie et se situent principalement dans le centre et le Nord du bassin (zone bocagère).

Il se particularise par l'existence de fagnes, situées à l'Est (Hautes-Fagnes). Celles-ci sont reprises parmi les friches et terrains incultes, qui représentent 7% du territoire total. L'habitat et les services y représentent 4% du territoire, les principaux noyaux se situant à Chaudfontaine, Dolhain, Eupen, Liège, Pepinster, Spa, Theux, Trooz et Verviers.

### 2.1.2. Hydrographie

La Vesdre prend sa source dans les **Fagnes de Steinley** à 605 m d'altitude (valeur moyenne de ses différentes sources, au nombre de 9) et se jette, après un parcours de **72,5 km**, dans l'**Ourthe à Chênée**, à 70 m d'altitude. En raison de sa pente importante (pente moyenne : 0,73%), la Vesdre est qualifiée de rivière torrentielle.

Après une petite incursion d'1 km en

**Allemagne** (près du village de Roetgen), la Vesdre forme le **lac d'Eupen** (3<sup>e</sup> réservoir d'eau potable de Belgique) avec un de ses affluents principaux, le **Getzbach**. Ce lac s'est formé à la suite de la construction du barrage de la Vesdre, achevé en 1949.

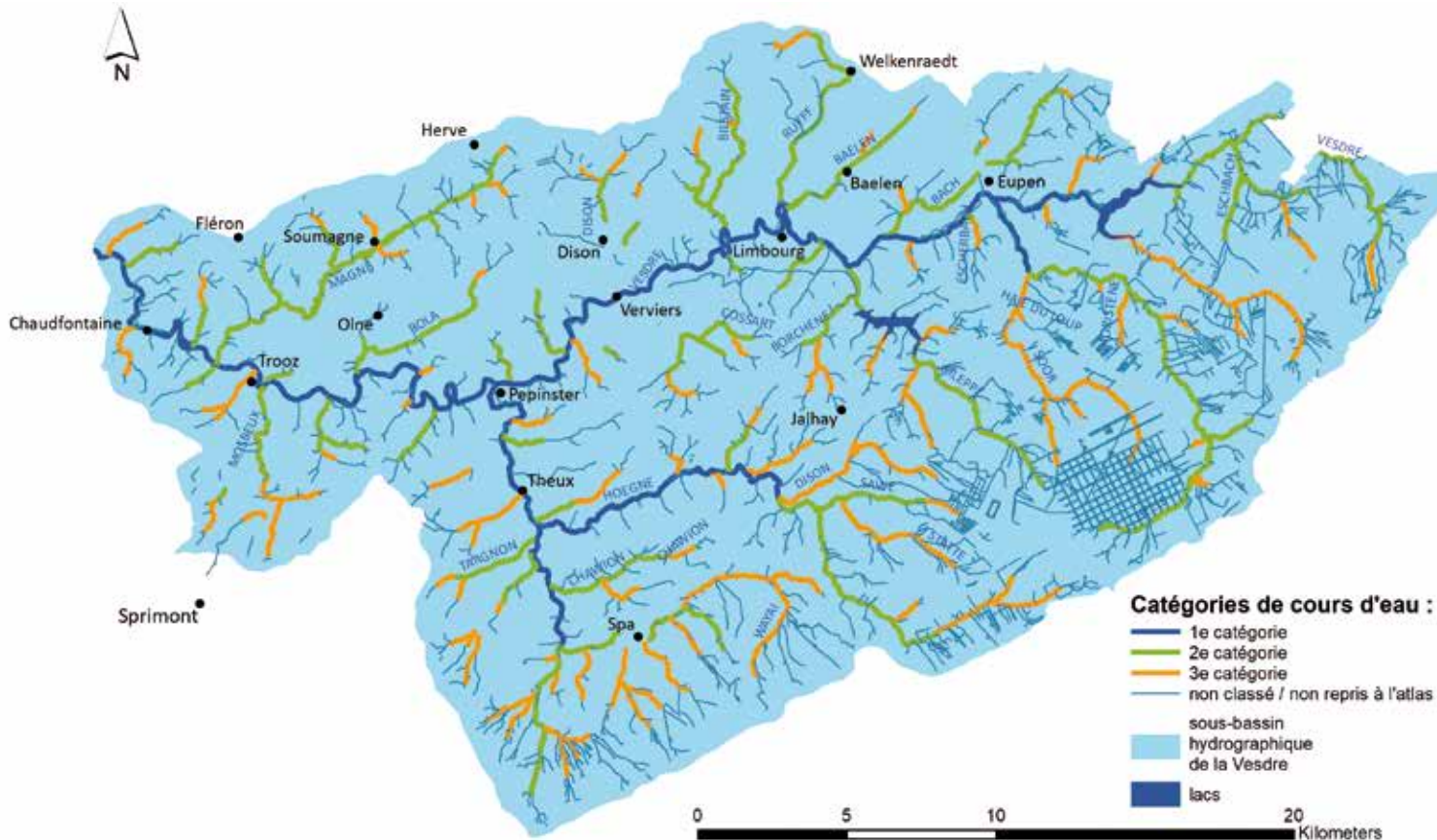
Après sa confluence avec la **Helle**, la Vesdre traverse Eupen. Ces deux rivières sont de type fagnard : leur eau est acide, peu minéralisée et elle contient des matières humiques brunes. La Vesdre traverse ensuite une zone très naturelle jusqu'à Dolhain (Limbourg). En rive droite, elle reçoit les eaux d'affluents plus minéralisés (**Bach, Ru de Baelen, Ruyff**) en raison de leur traversée de terrains calcaires. En rive gauche, elle reçoit les eaux de la Gileppe, rivière ayant sa source dans la Fagne Gulpin et formant le **lac de la Gileppe** - dû au barrage éponyme - avec un de ses affluents, le **Louba**). Lorsque la Vesdre fait son entrée à Verviers (Stembert), entité la plus urbanisée du sous-bassin, sa plaine alluviale s'élargit. Elle y reçoit le **ruisseau du Mangombroux** (rive gauche) et le **Ru de Dison** (rive droite). A Pepinster, entité relativement urbanisée, elle reçoit les eaux de son affluent principal, la

**Hoëgne**, avant de traverser un paysage bucolique jusqu'à Trooz, où l'environnement urbain et industriel domine. Certains affluents à caractère plutôt naturel alimentent la Vesdre : le **ruisseau du Fond des Trois Bois**, le **Bola**, le **Havagné**, le **Ry de Mosbeux**, ... A Trooz, en rive droite, elle reçoit les eaux de la **Magne** et voit sa minéralisation encore augmenter à cause de la dominance des roches calcaires traversées dans cette région. Avant de se jeter dans l'Ourthe, la Vesdre reçoit encore d'autres ruisseaux : le **Ry Cockai**, le **ruisseau du Bois de Beyne**, etc. Son parcours se termine dans un environnement résolument urbanisé et industriel (Chaudfontaine, Vaux-sous-Chèvremont, Chênée).

Au total, la Vesdre reçoit ainsi les eaux d'**environ 200 affluents et sous-affluents**.

La longueur totale des cours d'eau qui drainent le SBH de la Vesdre s'élève à **1413,5 km** (soit environ 2 km par km<sup>2</sup>). Sur cette distance totale, 101 km concernent des cours d'eau classés en « 1<sup>e</sup> catégorie », 206 km sont classés en « 2<sup>e</sup> catégorie » et 172 km sont classés en « 3<sup>e</sup> catégorie » (définition des catégories : cf. 1.3.2.). Le solde, à savoir





### 2.1.3. L'eau souterraine

#### Géologie

L'ossature géologique du SBH de la Vesdre est constituée de deux grandes unités géologiques: le **Massif de Stavelot** au Sud-Est et le **Synclinorium de Verviers**. Les roches les plus anciennes, datant du Cambrien et de l'Ordovicien inférieur, appartiennent au Massif de Stavelot et sont principalement des quartzo-phyllades. Le Synclinorium de Verviers est subdivisé en trois unités, dont les roches s'étagent du Dévonien inférieur au Carbonifère (Westphalien) : le **Massif de Herve**, le **Massif de la Vesdre** et la **Fenêtre de Theux**. La Fenêtre de Theux, composée d'un ensemble dévono-carbonifère aux couches retournées, est une fenêtre tectonique laissant entrevoir une infime partie des structures géologiques extrêmement complexes qui définissent les sous-bassins du Synclinorium de Verviers. Le Massif de la Vesdre est, quant à lui, une nappe de charriage comprenant notamment des terrains houillers, exploités par les charbonnages jusqu'en 1974. Dans l'extrême Nord du sous-bassin, le Massif de Herve est recouvert en discordance par des sédiments du Crétacé supérieur (craies, sables et argiles). De nombreuses failles découpent l'ensemble de ces structures en une succession de horsts et grabens transversaux. Des gisements Plomb-Zinc (galène, pyrite, etc.) sont localisés au sein de ces failles. Il est fréquent d'y trouver également des pro-

934,5 km de cours d'eau, se réparti entre les « non classés » (227 km) et les « non repris à l'atlas » (707,5 km). Dans le SBH de la Vesdre, aucune portion de cours d'eau n'est navigable.

Les débits et hauteurs d'eau de la Vesdre et de certains de ses affluents principaux sont mesurés à différents endroits, à l'aide de limnigraphes. La Hoëgne participe à raison de 50 à 70% dans le

débit de la Vesdre après la confluence. Les prises d'eau potabilisables et industrielles, les grands barrages et les transferts d'eau de surface dans les canaux ont un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau.

De nombreux épisodes d'inondation ont été recensés sur la Vesdre depuis 1809, le plus récent étant les terribles inondations de 2021. De nos jours, le **barrage**

**de la Vesdre à Eupen** (capacité du lac : 25 millions de m<sup>3</sup>) et le **barrage de la Gileppe** (capacité du lac : 26,4 millions de m<sup>3</sup>), dont la fonction première est de permettre la distribution d'eau potable dans la région, aident aussi à la régulation du débit de la Vesdre. Celui-ci n'est par conséquent plus toujours influencé par les épisodes pluvieux, ce qui permet d'éviter, ou du moins atténuer, certaines inondations.



duits d'oxydation de ces minéraux, dont le plus répandu est la calamine.

L'extraction du charbon et, dans une moindre mesure, des minerais de fer, plomb ou zinc, et l'exploitation de certains niveaux calcaires ou gréseux à des fins ornementales ou industrielles ont constitué un secteur important de l'économie au cours des siècles passés. Seuls les grès famenniens et les calcaires carbonifères sont encore exploités à l'heure actuelle.

### Captages d'eau souterraine et zones de protection

Les ressources en eau souterraine du SBH de la Vesdre sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources) pour la distribution publique d'eau (SWDE, communes), mais aussi par quelques firmes privées, des agriculteurs et des particuliers (puits). Les masses d'eau RWM141 et RWM100 (cf. 2.2.2.) sont localement caractérisées par des remontées d'eau plus profondes, carbonatées : **aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**. Ces eaux sont respectivement exploitées par les sociétés d'embouteillage de boissons « Coca Cola European Partners (Sources Chaudfontaine) » et « Spa Monopole ».

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection ont été définies autour de ces captages : **zone de prise**

**d'eau (I), zone de prévention** (rapprochée IIa et éloignée IIb), **zone de surveillance** (III). Dans le SBH de la Vesdre, des zones de surveillance et de prévention éloignée et rapprochée ont été officiellement arrêtées pour certains ouvrages de prise d'eau souterraine.

### Zones vulnérables

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Le SBH de la Vesdre est concerné par la **zone vulnérable du Pays de Herve**.

### Phénomènes karstiques

Une partie importante du SBH de la Vesdre a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante).

Dans le SBH de la Vesdre, on rencontre :

- des **systèmes pertes-résurgences** (perte ou chanoir ou agolina : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface),

- des **recoupements de méandres**,
- des **grottes**,
- des **vallées sèches** (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont),
- des **vallons aveugles** (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain),
- des **dolines** (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes),
- etc.

Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

### 2.1.4. Sites naturels protégés

#### Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000, qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes « **Oiseaux** » (79/409/CEE) et « **Habitats** » (92/43/CEE). Celles-ci visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. Dans le SBH de la Vesdre, 21 sites ont été désignés Natura 2000, en tant que **zones de protection spéciale (ZPS)** et/ou **zones spéciales de conservation (ZSC)**.

#### Réserves naturelles

Dans les réserves naturelles, la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion). Le SBH de la Vesdre comprend 7 réserves naturelles **domaniales (Rond-Buisson Duret, Hautes Fagnes, Fagne de la Haie Henquinet et du Sart Lorû, Ru de Chawion, Grotte Jaminon, Goffontaine, Tribomont)** et 3 réserves naturelles **agrées (Rocheux, Coteau de Mont, Thier Gibet)**.

#### Parcs naturels

Les parcs naturels sont de vastes territoires ruraux présentant un haut intérêt biologique et géographique. Les mesures de protection doivent s'y développer en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Le parc naturel a donc pour mission d'harmoniser au mieux la vie au quotidien et le maintien de paysages de grande valeur. Le SBH de la Vesdre comprend une partie du **Parc naturel Hautes-Fagnes- Eifel** et du **Parc naturel des Sources**.

#### Réserves forestières

Les réserves forestières sont des sites protégés dans le but de conserver certains écosystèmes forestiers, rares ou particuliers, tout en continuant à les exploiter et à y chasser. Le SBH de la

Vesdre compte 2 réserves forestières (**Bongard et Hertogenwald**).

### Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

Dans le SBH de la Vesdre, un seul site est officiellement qualifié de zone humide d'intérêt biologique : la **zone humide d'Henri-Chapelle**.

### Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)

Dans le SBH de la Vesdre, 4 grottes sont qualifiées de cavités souterraines d'intérêt scientifique : la **Grotte Walou**, le **Trou des Deux Copines**, la **Grotte des Surdents** et la **Grotte Bebronne**.

#### 2.1.5. Démographie

Dans le sous-bassin de la Vesdre, la population est de 216.011 habitants (année 2021), ce qui donne une densité de population de 310 habitants/km<sup>2</sup> ; mais sa répartition est en réalité extrêmement hétérogène.

#### 2.1.6. Tourisme, sport et loisirs

Le tourisme et les loisirs en milieu aquatique peuvent engendrer des pressions importantes. La nature et l'intensité de ces pressions dépendent toutefois du type d'activité, du nombre d'adeptes et du comportement individuel ou collectif de ceux-ci.

### Les hébergements touristiques

Dans le SBH de la Vesdre, le tourisme constitue une activité économique peu importante. Les infrastructures touristiques sont néanmoins nettement plus nombreuses dans le sud du SBH que dans le nord. Cela s'explique par l'attrait exercé par l'environnement naturel de cette région, composée des Hautes-Fagnes et de paysages ardennais, propices aux activités touristiques. Dans le SBH de la Vesdre, ce sont les campings qui sont responsables de la part la plus importante de la pollution générée par le secteur du tourisme. Cela étant, le SBH de la Vesdre est cependant l'un des moins concernés par la pression touristique en Wallonie.

### La pêche

Dans le SBH de la Vesdre, la pêche se pratique sur la Vesdre, la Hoëgne et le Wayai, ainsi que sur plusieurs étangs et lacs (lac de Warfaaz, de Mangombroux, des Doux-Fonds). Selon les périodes de l'année, on peut y taquiner notamment la truite, l'ombre, la perche, le goujon, le vairon, etc. Cette activité, organisée par 5 sociétés de pêche, est encadrée par le Département Nature et Forêts - Service de la Pêche (Service Public de Wallonie) et par 1 fédération de pêche.

### La baignade et les embarcations

Le SBH de la Vesdre ne compte désormais plus de zone de baignade officielle. En raison d'une qualité insuffisante de l'eau, la zone de baignade de Royompré

(sur la Hoëgne à Jalhay) a été déclassée en 2016.

Selon l'article 3 de l'AGW du 19 juillet 2001, il est interdit de faire circuler toute embarcation, d'en mettre à l'eau ou de circuler comme plongeur sur l'ensemble des cours d'eau non navigables (à l'exception de certains cours d'eau). Tous les cours d'eau du SBH de la Vesdre sont visés par cette interdiction.

#### 2.1.7. Industrie

L'industrie est très présente dans le bassin de la Vesdre (zonings d'Eupen, Stembert, Chaîneux, Les Plénesses, Lambertmont, Herve-Battice, Welkenraedt et Trooz) mais aussi le long des cours d'eau (Spa, Eupen, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine). Certaines industries prélèvent les eaux utiles à leur fonctionnement dans les eaux de surface (métallurgie : 60% des prélèvements, agroalimentaire : 20%). Les industries responsables des rejets en DCO, azote, phosphore et matières en suspension appartiennent essentiellement aux secteurs de l'agroalimentaire et du textile, et dans une moindre mesure aux secteurs du papier et carton et de la métallurgie. L'industrie textile, longtemps florissante dans la région de Verviers, a fortement décliné à partir de 1934. L'industrie métallurgique est plutôt localisée en aval de Verviers.

Par ailleurs, le SBH de la Vesdre compte **8 micro-centrales hydroélectriques** (sur la Vesdre) et **2 centrales** liées aux 2 bar-

rages-réservoirs (Eupen et Gileppe), dont l'activité peut avoir un impact significatif sur le débit de la Vesdre.

#### 2.1.8. Agriculture

L'est et le sud-est du SBH de la Vesdre sont en grande partie couverts par les forêts. Cette région correspond en grande partie au Plateau des Hautes-Fagnes. Le territoire situé au nord et sur la moitié ouest du SBH est davantage voué aux activités agricoles (44 % de la superficie du SBH). Le SBH de la Vesdre s'étend essentiellement sur la région agricole « herbagère ». Seuls 3,5 % de la superficie du SBH s'étendent sur la région agricole « Haute Ardenne ». Les prés et prairies couvrent 89,3% de la surface agricole. Ceci témoigne de la vocation des exploitations résolument tournées vers l'élevage (vaches laitières et production viandeuse), avec des cultures appropriées (maïs laiteux principalement).

Certains problèmes environnementaux sont imputables à ce secteur, notamment : les coulées boueuses, l'affaissement de conduits dû au passage des engins agricoles, la réduction des milieux humides, le remblaiement de zones considérées comme improductives (prairies humides, chantoirs), l'augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, la réduction des haies, l'érosion excessive des berges des ruisseaux sous le poids du bétail, la pollution des eaux de surface liée à l'accès (pourtant inter-

dit) du bétail aux cours d'eau. L'agriculture présente une différence fondamentale par rapport aux autres secteurs : la pollution agricole vers les nappes et les cours d'eau est une pollution diffuse, car elle ne se concentre pas en un point mais s'effectue sur l'ensemble du territoire par l'épandage d'intrants (engrais, pesticides, fumiers, lisiers). Une partie de ceux-ci se retrouve dans les nappes et les cours d'eau. Il est difficile d'estimer cette fraction et donc d'évaluer la pollution agricole.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pesticides sont également appliqués par d'autres utilisateurs (réseau ferroviaire, gestionnaires publics, particuliers, etc.). Soulignons que depuis le 01/06/2019, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides et de l'Objectif « zéro phyto », l'usage de pesticides est interdit dans tous les espaces publics (exception pour certaines plantes particulières et sous certaines conditions). Il est également interdit pour tous les utilisateurs de traiter chimiquement les surfaces imperméables (trottoirs, voiries, terrasses, allées, pentes de garage ...) reliées au réseau de collecte des eaux pluviales.

## 2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre

### 2.2.1. Les masses d'eau de surface

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se divise en **24 masses d'eau de**

**surface** (définition : cf. 1.3.3.) :

- 21 masses d'eau courante (les rivières) : **VE01R à VE21R,**
- 2 lacs (réservoirs de barrages) : **VE01L et VE02L**
- 1 canal : **VE01C.**

Les masses d'eau de surface sont classifiées sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Parmi les 21 masses d'eau courante (les rivières) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 17 sont

considérées comme « **naturelles** » et les 4 autres « **fortement modifiées** ». Les 2 masses d'eau concernant les lacs sont classées en « **fortement modifiées** » et le canal est classé en « **artificiel** ».

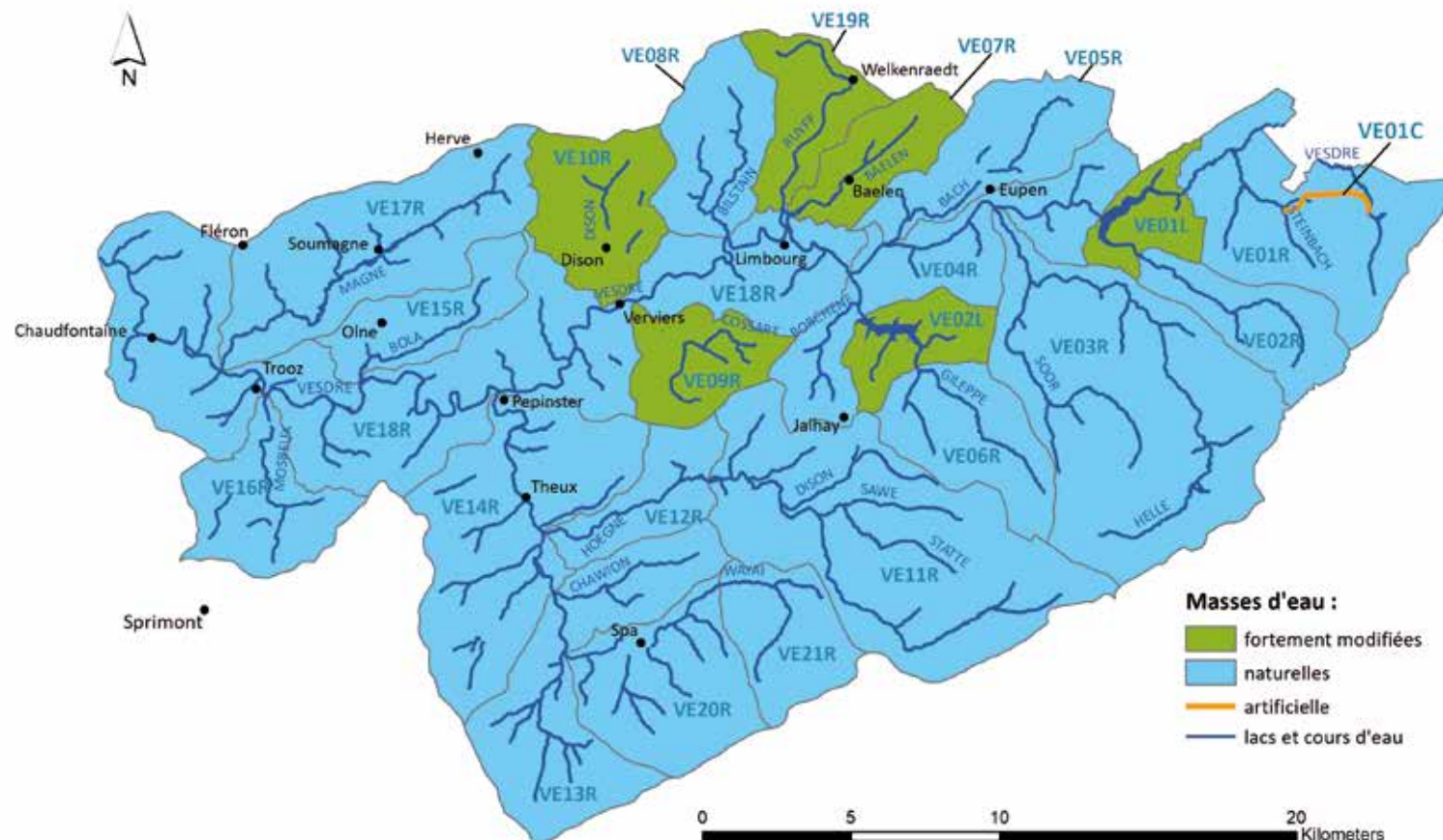
Les fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes

de l'activité humaine, identification des zones protégées, état et objectif environnemental de la masse d'eau, résumé du programme de mesures proposé.

### 2.2.2. Les masses d'eau souterraine

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre compte également **4 masses d'eau souterraine** principales :

- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Gueule (**RWM141**), au



- Nord-Est,
- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Vesdre (**RWM142**) au Centre-Ouest,
  - la masse d'eau du Crétacé du Pays de Herve (**RWM151**), au Nord-Ouest,
  - la masse d'eau des grès et schistes du massif ardennais : Lesse, Ourthe, Amblève et Vesdre (**RWM100**), au Sud et Sud-Est.

Une très petite portion des masses d'eau souterraine **RWM016** (schistes houillers, masse d'eau virtuelle) et **RWM073** (alluvions et graviers de Meuse) s'inscrit également dans la pointe Nord-Ouest du SBH.

Des fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, surveillance, état de la masse d'eau et analyse de tendance.

### 2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords

Dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, les principaux usages (ainsi

que les intérêts représentatifs de ces usages) de l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau et de leurs abords sont :

- usages récréatifs et de loisirs (cf. 2.1.6.) : promenade, tourisme, baignade (non autorisée), pêche (sport-détente) ;
- usages hydroénergétiques : micro-centrales, centrales (énergie « verte ») ;
- usages domestiques : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages agricoles (cf. 2.1.8.) : abreuvement du bétail, pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages industriels/PME (cf. 2.1.7.) : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;

- usages pour la distribution d'eau (cf. 2.1.2.) : barrages-réservoirs (besoins en eau potable) ;
- usages pour la gestion hydraulique (cf. 2.1.2.) : gestion des crues via les barrages-réservoirs (éviter les inondations).

Le tableau ci-après présente les principaux usages des cours d'eau, plans d'eau et abords pour chacune des masses d'eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		
VE01C	Dérivation Vesdre - Steinbach	Vesdre	Eschbach, Steinbach	✓	✓													
VE01L	Réservoir de la Vesdre		Klapperbach	✓	✓				✓								✓	✓
VE01R	Vesdre I	Vesdre	/	✓	✓													
VE02L	Réservoir de la Gileppe		Gélonru, Lientrée, Trou Malbroeck, Noir Ru	✓	✓				✓								✓	✓
VE02R	Getzbach	Getzbach	Schwarzbach	✓	✓													
VE03R	Helle	Helle	Fossé d'Eupen, Graesbeek, Haie du Loup, Petit Bonheur, Robiette, Shoristène, Raalbach, Soor, Spohrbach, Ternellbach	✓	✓												✓	
VE04R	Vesdre II	Vesdre	Borchène, Clousebach, Diebach, Escherbach, Fond Meyer, Fond Perdu, Fouir, Gileppe, Henseberg, Maloupont	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓			
VE05R	Bach	Bach	Breyborn, Haasbach, Schimmerischerbach, Stadtgraben (Bach)	✓						✓	✓		✓			✓		

Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		
VE06R	Gileppe	Gileppe	Hayères, Loubas, Huttes															
VE07R	Ruisseau de Baelen	Ru de Baelen	/	✓							✓	✓	✓	✓			✓	
VE08R	Ruisseau de Bilstain	Ru de Bilstain	Bilstain (ou Villers ou Pancherelle), Counhaye, Coulée, Queues, Quatre Chemins								✓	✓		✓				
VE09R	Ruisseau de Mangombroux	Ru de Mangombroux	Cossart, Paires, Grand Pré				✓				✓	✓	✓	✓	✓			
VE10R	Ruisseau de Dison	Ru de Dison	Prés de Mont, Quarreux, Chaineux								✓	✓	✓	✓			✓	
VE11R	Hoëgne I	Hoëgne	Bolimpont, Botne, Charneux, Cinq Mille Trente Neuf, Dison, Helevy, Herbofaye, Morette, Pironcheneu, Prés Coppas, Ple-nisses, Polleur, Sawe, Statte	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓				
VE12R	Hoëgne II	Hoëgne	Sarpay, Trou Haque, Trou du Loup	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
VE13R	Wayai I	Wayai	Chawion, Petit Chawion, Fond de Creppe, Renard, Winam-planche (ou Eau Rouge), Fond du Hafstai, Hansimpré, Ruy Sauvage, Trou du Pouhon	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓			✓	
VE14R	Hoëgne III	Hoëgne	Chinheid, Elnoumont, Jehoster, Morinsart, Pré l'Evêque, Sohan, Targnon, Thuron, Wayot, Fond de Wisselet (ou Wisselez), Wayai	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
VE15R	Ruisseau de Vaux	Ry de Vaux	Bola	✓	✓			✓			✓	✓	✓	✓				
VE16R	Ruisseau de Mosbeux	Ry de Mosbeux	Froide Fontaine, Gomzé, Gros Confin, Heid, Pierres, Sendrogne, Tronleu								✓	✓	✓	✓	✓			
VE17R	Ruisseau des Fonds de Forêt	Magne	Magne (ou Soumagne), Bois l'Evêque, Bruyères, Carrières, Fond Leroy, Gargonade, Hez, Hosay, Hac, Manaihan, Marais, Ries-sonsart, Trou du Bois, Wergifosse, Bougnoux de Herve				✓				✓	✓	✓	✓			✓	
VE18R	Vesdre III	Vesdre	Bois de Beyne, Bois Lemoine, Bovegnée, Fiérain, Fond de Neuf-cour (Ri Ponet), Fond des Cris, Géloury, Grand Ry, Haute Frai-pont, Havegnée, Herlatte, Nawinfosse, Pierre Lairy, Ribaufosse, Roittes, Sainry, Songnion, Walthinne, Préry, Hodjourys, Fond des Trois Bois, Saute, Chenals, Paillette	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VE19R	Ruisseau du Ruyff	Ruyff	/								✓	✓		✓			✓	
VE20R	Wayai II	Wayai	Creppe, Pendu, Picherotte, Sauvenière, Soyeuruy, Vieux Spa, Géronstère	✓	✓		✓				✓	✓		✓			✓	✓
VE21R	Wayai III	Wayai	Passage	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓	✓			

## 2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

Considérée jadis comme l'une des rivières les plus poissonneuses de Belgique, la Vesdre fut depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et encore jusqu'il y a quelques années, un égout à ciel ouvert et un désert piscicole et halieutique.

Le déclin de l'industrie lainière, l'épuration progressive des eaux usées et l'application des différentes législations régionales, en relation avec les directives européennes, ont ensuite permis une belle amélioration de la qualité de la Vesdre et le redéveloppement d'une vie aquatique diversifiée. Les terribles inondations de 2021 ont malheureusement occasionné des dégâts considérables à la rivière et aux infrastructures. Ceux-ci ont entraîné des pollutions et des modifications du milieu qui impactent fortement la vie aquatique et nous ramènent plusieurs années en arrière...

C'est au point de vue naturel que le sous-bassin de la Vesdre présente le plus d'éléments de valeur.

L'amélioration de la qualité chimique de la Vesdre et de ses affluents a en effet redéveloppé leurs fonctions naturelles et leur potentiel écologique. Par exemple, la Vesdre et certains de ses affluents sont ainsi redevenus des **cours d'eau frayères**. Au niveau de la faune et de

la flore liés aux milieux aquatiques et à leur environnement (cours d'eau, zones humides, mares, etc.), on peut ainsi mentionner comme éléments de valeur le retour de **populations piscicoles de haute qualité écologique** (truite fario, ombre, barbeau, hotu), la diversification des macro-invertébrés, le développement des populations d'**oiseaux d'eau** (cincle plongeur, martin-pêcheur, héron, etc.), le développement de la renoncule aquatique, le retour du **castor**, etc.

De plus, des actions de repoissonnement de souches locales (développées en écloseries) et la levée progressive des obstacles à la libre circulation des poissons contribuent également au développement des populations piscicoles.

Par ailleurs, certains milieux humides ont été restaurés ou recréés (zones humides, mares, etc.), ce qui permet le développement de nombreuses populations d'amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons) dans le sous-bassin.

Parmi les éléments de valeur, on peut citer la présence de nombreux sites naturels, inscrits sous statut de protection (cf. 2.1.4.) : **sites Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels, réserves forestières, zones humides d'intérêt biologique** et **cavités souterraines d'intérêt scientifique**.

Protégés ou non, soulignons que certains de ces sites naturels sont malheureuse-

ment menacés par les invasions biologiques (plantes terrestres, aquatiques, oiseaux d'eau, poissons, etc.). Citons par exemple la renouée du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya, qui ont envahi les berges de la Vesdre et de nombreux de nombreux de ses affluents...

Par ailleurs, le sous-bassin présente également de nombreux **sites karstiques** (grottes, systèmes pertes-résurgences, recoupements de méandres, vallées sèches, vallons aveugles, etc.), résultats de l'action de l'eau sur les roches carbonatées composant le sous-sol d'une partie du sous-bassin, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante) (cf. 2.1.3.).

Une autre de ses caractéristiques paysagères liées à l'eau est la présence de **fagnes**, vastes étendues de tourbières, de landes et de forêts présentant une flore et une faune spécifiques liées au climat froid et particulièrement humide du Haut Plateau des Fagnes.

Bien que n'ayant pas de rapport direct avec l'eau, on peut également mettre en évidence la présence de plusieurs **sites et haldes calaminaires** dans le sous-bassin, terrains riches en métaux lourds (que ce soit de manière naturelle, ou en raison de la contamination des sols par l'exploitation minière : dépôt de déblais et fumées) et, par là même, colonisés

par une flore et une faune typiques, résistantes aux métaux lourds (dites métallophiles).

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se distingue également par la présence de 2 aquifères particuliers (**aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**), exploités pour la mise en bouteille de leurs eaux de renommée mondiale et pour leurs propriétés thermales (cf. 2.1.3.).

On peut également citer comme éléments de valeur liés au milieu aquatique :

- le **pouvoir énergétique** de la Vesdre et de certains de ses affluents, lié à leur déclivité naturelle (caractère torrentiel) et valorisé par l'installation de micro-centrales hydroélectriques ;
- le **caractère acide** (typique des rivières fagnardes) des eaux de la Vesdre, valorisé dans le passé par l'industrie lainière ;
- la diversité et la quantité du **petit patrimoine construit lié à l'eau** (biefs, moulins, lavoirs, fontaines, sources, bains, gués, abreuvoirs, pompes, etc.).

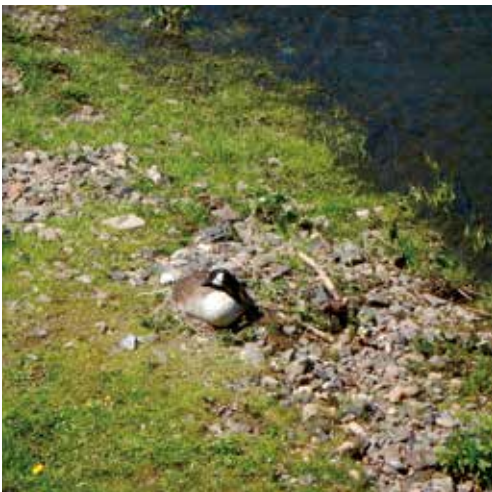
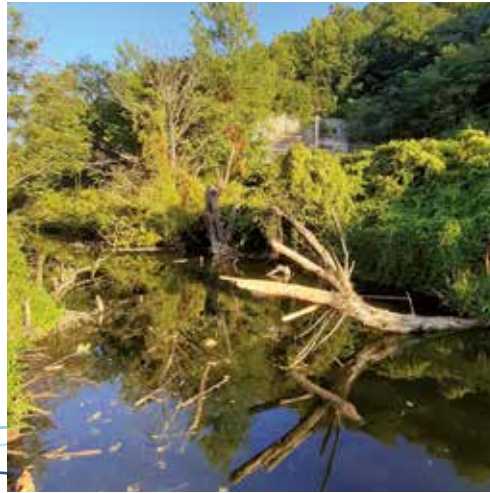






## Chapitre 3

### L'état des lieux



### 3.1. La méthodologie d'inventaire

Pour élaborer le programme d'actions présenté au chapitre 4, un état des lieux ou inventaire des dégradations et problèmes (dites « points noirs » ou « PN ») présents sur le réseau hydrographique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été nécessaire.

Depuis le début du Contrat de Rivière Vesdre, cet inventaire est complété et mis à jour progressivement. Il suit la méthodologie et les fiches thématiques définies par l'administration régionale. Les catégories considérées sont les suivantes : captages et prises d'eau, déchets, entraves à l'écoulement, érosion, ouvrages détériorés, patrimoine, espèces invasives, protections de berges détériorées, rejets, autres.

Pour une meilleure uniformité des observations et une simplification de l'encodage, l'inventaire est réalisé uniquement par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière ; il est néanmoins complété par des informations fournies par les partenaires. Depuis 2014, les données sont encodées en ligne dans la plateforme « FULCRUM », fournie par le SPW et utilisée par tous les Contrats de Rivière. Celle-ci est accessible en consultation aux différents gestionnaires publics des cours d'eau.

### 3.2. Le linéaire inventorié

La Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et ses partenaires parcourent régulièrement le sous-bassin pour relever les dégradations et problèmes présents sur le réseau hydrographique. De ce fait, la majeure partie des cours d'eau a été parcourue, parfois à plusieurs reprises : vérifications régulières de certains points, nouveaux objectifs ... Cette vérification permet d'évaluer l'efficacité ou non des actions correctrices entamées, pour concevoir, si besoin, une meilleure concertation lors de l'établissement du programme d'actions triennal.

Selon l'atlas des cours d'eau, le sous-bassin hydrographique de la Vesdre comprend **1413,49 km** de cours d'eau. Certains de ces cours d'eau ou certains de leurs tronçons (parfois longs) ne peuvent pas être inventoriés parce qu'ils sont recouverts ou inaccessibles. D'autres sont en réalité des drains (dans les Fagnes). D'autres encore sont situés en Réserves Naturelles Domaniales ou Forestières (c.-à-d. en zones protégées et gérées de manière continue). Dès lors, la part réellement ou utilement inventorable est de **647 km** (selon la progression de l'inventaire).

### 3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires

Les dégradations ou problèmes relevés le long des cours d'eau sont appelés «

points noirs » (PN). Suite à la mise à jour de l'état des lieux, 2661 PN « dégradations » et 1138 PN « plantes invasives » sont actuellement considérés comme « actifs », soit **3807 points noirs**. Si ces PN sont particulièrement marqués (très forte érosion, etc.) ou s'ils amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative de la qualité ou de l'état du cours d'eau, ils sont alors considérés comme « **points noirs prioritaires** » (PNP).

Selon ces critères, il y a donc **174 PNP** « dégradations ». Par ailleurs, les plantes invasives « berce du Caucase et renouée asiatique » sont à considérer « prioritaires » dans leur globalité. Pour les « balsamines de l'Himalaya », seules les populations en tête de bassin sont à considérer prioritaires à l'heure actuelle. Dès lors, il faut ajouter 896 PNP « invasives » aux 174 PNP « dégradations ». Ce qui donne un total global de **1070 points noirs prioritaires**.

Ils se répartissent comme ceci :

Dégradations	Ouvrages - Protections de berge	Erosions	Entraves à l'écoulement	Rejets	Déchets	Autres	Total
PNP	42	27	6	67	32	0	174

Plantes invasives	Berce du Caucase	Renouées asiatiques	Balsamine de l'Himalaya	Total
PN = PNP	46	594	256	896

Certains de ces points noirs prioritaires font l'objet d'actions correctives prévues dans le programme ci-après (chapitre 4), de même que certains points noirs évalués comme non prioritaires. Pour diverses raisons (techniques, financières, planification, etc.), une partie des PNP ne pourront néanmoins pas être résolus ou améliorés dans la période 2020-2022.

### 3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire

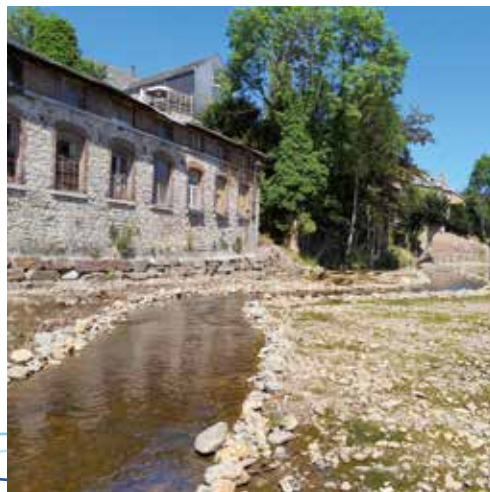
Les résultats de l'inventaire des points noirs ont été présentés aux gestionnaires des cours d'eau concernés, lors de réunions en 2022.

Les points noirs proposés comme prioritaires ont été présentés à tous les partenaires du Contrat de Rivière, lors du Comité de Rivière du 18/10/2022, au cours duquel ils ont été validés par l'assemblée.

Ce constat des dégradations et problèmes constitue un outil de base pour l'élaboration du programme d'actions.







## Chapitre 4

### Le programme d'actions 2023-2025

Le protocole d'accord du Contrat de Rivière Vesdre est avant tout un recueil d'actions en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ce document, valable pour les trois prochaines années, engage ses partenaires signataires à réaliser, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières, les actions avalisées par le Comité de Rivière et pour lesquelles ils se sont portés maîtres d'œuvre.

#### 4.1. L'élaboration du programme d'actions 2023-2025

Le programme d'actions 2023-2025 (cf. 4.4.) couvre des domaines très divers, mais toujours en lien de près ou de loin avec l'eau. Une partie des actions résulte du constat des dégradations, dit « inventaire des points noirs » (cf. 3.3.).

La concertation et le consensus entre acteurs ont été, dans la mesure du possible, le fil conducteur de son élaboration.

Certaines actions du programme ont été proposées volontairement par leurs maîtres d'œuvre, d'autres leur ont été suggérées par la cellule de coordination du CRV. De nombreuses actions feront l'objet de collaborations entre plusieurs partenaires.

Une partie des actions figurait déjà dans les programmes d'actions précédents

(elles sont distinguables par les 2 premiers chiffres de leur numéro d'identification, qui correspond à l'année de leur introduction). Elles sont reconduites dans le présent programme soit parce qu'elles ont dû être reportées, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles sont plus ambitieuses que d'autres et leur mise en œuvre pourrait se révéler plus compliquée que prévu. La formulation des actions est donc susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction de certaines contraintes ou de l'évolution de la situation.

L'ensemble de ces actions a été validé par l'Assemblée Générale (dit « Comité de Rivière ») du Contrat de Rivière Vesdre.

Ce programme n'a pas la prétention d'être exhaustif. C'est pourquoi, en fonction de la volonté des partenaires et des opportunités qui se présenteront, des actions supplémentaires pourront éventuellement y être ajoutées ultérieurement, avec l'accord du Comité de Rivière.

#### 4.2. Les domaines d'activité

Les domaines d'activités concernés par le présent protocole d'accord sont variés. En effet, les actions inscrites (cf. 4.4.) visent de nombreux objectifs. Ceux-ci constituent les lignes directrices du

Contrat de Rivière pour 3 ans (cf. 4.2.1.) et couvrent de nombreuses thématiques (cf. 4.2.2.).

##### 4.2.1. Les lignes directrices

**Objectif I : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau**

*Poursuivre l'épuration des eaux usées*

- Construction et mise en service des stations d'épuration manquantes
- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration existantes
- Compléter et entretenir le réseau d'égouttage
- Augmenter les contrôles

*Réduire les rejets industriels et de substances dangereuses*

- Contrôler les rejets industriels
- Prévenir des pollutions accidentelles

*Réduire les pollutions diffuses le long des cours d'eau*

- Pesticides : accompagner vers le « zéro phyto »

**Objectif II : Améliorer la gestion du risque d'inondation**

*Agir pour atteindre les objectifs généraux des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI - approuvés par le Gouvernement Wallon le 10/03/2016) et les objectifs spécifiques du PGRI du District*

*Hydrographique de la Meuse liés aux particularités du bassin de la Vesdre*

- Ralentir et réduire le ruissellement en favorisant tous moyens permettant d'augmenter l'infiltration et la rétention de l'eau en tête de bassin
- Favoriser la solidarité amont-aval des communes dans la gestion du ruissellement
- Réduire la vulnérabilité en zones inondables par l'application de mesures urbanistiques et d'aménagement du territoire
- Maintenir la capacité d'écoulement naturelle des rivières (lit mineur et lit majeur) ; veiller à l'entretien et à la réparation du bâti existant et des ouvrages au niveau des berges et du lit mineur ; favoriser l'expansion des crues et le stockage de l'eau dans le lit majeur
- Améliorer la gestion de crise (prévisions, informations, plans) ; poursuivre l'écrêtage des crues par une gestion intégrée des grands barrages et autres ouvrages de régulation

**Objectif III : Développer les activités économiques, touristique et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau**

- Veiller à une gestion des ouvrages hydroélectriques respectueuse du milieu aquatique (étiage, ...)
- Inciter les agriculteurs à jouer leur rôle dans la gestion du bassin (MAEC, clôtures de berges, épandage raisonné, couverture du sol, création de mares, ...)

- Développer une mobilité douce en lien avec la rivière
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités touristiques liées à l'eau
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités halieutiques respectueuses du milieu aquatique

#### Objectif IV : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

*Protéger le milieu naturel en luttant contre les déchets sauvages*

- Lutter contre les dépôts de déchets (déchets verts, inertes, encombrants)
- Nettoyer les berges et lutter contre les déchets flottants
- Sensibiliser la population à la problématique des déchets sauvages

*Favoriser et protéger la biodiversité indigène*

- Surveiller et lutter contre les espèces invasives
- Protéger d'espèces et de milieux sensibles
- Rétablir la libre circulation des poissons
- Favoriser la reproduction des poissons (aménagements, ...)
- Lutter contre l'érosion des berges et le colmatage du lit des cours d'eau (clôture des berges, ...)
- Entretien des cours d'eau et la ripisylve dans le respect du milieu aquatique

*Mettre en place une gestion adéquate des zones humides et fonds de vallées*

- Aménager et restaurer des milieux en faveur de la biodiversité

#### Objectif V : Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau

*Contribuer à un cadre de vie de qualité par la mise en valeur des éléments du patrimoine lié à l'eau : patrimoine bâti (moulins), petit patrimoine (fontaines, anciens abreuvoirs...), paysages (point de vue...), ouvrages d'art (ponts, passerelles, barrages)*

- Restauration, entretien, protection

#### Objectif VI : Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

*Sensibilisation*

- Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement (animations, ...)
- Informer et sensibiliser la population sur les différents thèmes abordés en lien avec l'eau

*Concertation*

- Privilégier l'approche concertée et globale pour toute problématique en relation avec la Vesdre, ses affluents ou les ressources en eau du bassin.
- Lors de l'élaboration de tous projets, vérifier leur conformité avec les engagements pris dans le CRV.

Cet objectif sous-tend l'ensemble des actions.

#### Objectif VII : Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer les missions et le fonctionnement du Contrat de Rivière Vesdre

*Moyens techniques*

*Moyens financiers*

#### 4.2.2. Les thématiques

Une partie des actions du présent programme est en ligne directe avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (via les 2<sup>e</sup> Plans de Gestion par District Hydrographique) et de la Directive Inondations (via les Plans de Gestion des Risques d'Inondation).

Une autre partie rencontre les objectifs d'autres Directives Européennes en lien avec l'eau (Directive « Habitats », Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,

Directive 2006/7/CE sur la gestion de la qualité des eaux de baignade, Directive « Nitrates » 91/676/CEE, ...) ou d'autres plans ou outils (PASH, PARIS, PCDN, stratégie nationale pour la biodiversité, plans de gestion des parcs naturels, programmes LIFE-Nature, CTSBH, ...).

Les actions sont donc classées par thèmes, et selon qu'elles rentrent dans ceux des Plans de Gestion par District Hydrographique (Directive Cadre Eau), des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (Directive Inondations), ou dans d'autres thématiques.



## Thèmes DCE :

Thèmes	
1.	Assainissement collectif des eaux usées
2.	Assainissement autonome des eaux usées
3.	Gestion des eaux pluviales
4.	Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses
5.	Agriculture - Apports en Nutriments
6.	Pesticides
7.	Pollutions historiques et accidentelles
8.	Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques
9.	Activités récréatives
10.	Valoriser les ressources stratégiques en eaux

## Thèmes PGRI (DI) :

Thèmes		
1.	Prévention	1.1. Evitement 1.2. Suppression ou relocalisation 1.3. Réduction 1.4. Autres préventions 1.5. Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant
2.	Protection	2.1. Régulation du débit 2.2. Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières 2.3. Gestion des eaux de surface 2.4. Autres protections
3.	Préparation	3.1. Prévision des crues et alerte 3.2. Planification des événements d'intervention d'urgence 3.3. Sensibilisation du public et préparation Autres préparations
4.	Réparation et analyse post-crise	4.1. Réparation individuelle et sociétale 4.2. Réparation environnementale
5.	Gestion de crise et apprentissage	5.1. Autres réparations et révision
6.	Autres	

## Autres thèmes :

Thèmes		Sous-thèmes	
1.	Espèces invasives	1.1.	Espèces invasives animales
		1.2.	Espèces invasives végétales
2.	Déchets	2.1.	Déchets verts
		2.2.	Autres déchets
3.	Patrimoine	3.1.	Patrimoine naturel et paysager
		3.2.	Patrimoine bâti
		3.3.	Patrimoine culturel
4.	Ouvrages		
5.	Habitats et espèces sensibles	5.1.	Restauration et valorisation d'habitats ou de ressources
		5.2.	Protection d'espèces sensibles
		5.3.	Zones humides
		5.4.	Résineux proches des berges
6.	Tourisme, activités sportives et de loisirs		
7.	Subsides	7.1.	Subsides régionaux
		7.2.	Subsides provinciaux
		7.3.	Subsides communaux
		7.4.	Autres subsides
8.	Information et sensibilisation		
9.	Autres		

### 4.2.3. Définition des thèmes

#### Thèmes DCE

- **Thème DCE.1 : « Assainissement collectif des eaux usées » :**

Concerne les ouvrages d'assainissement collectif, l'amélioration de la collecte des eaux usées, l'amélioration du raccordement à l'égout, le suivi des installations E-PRTR (Registre Européen des Rejets et Transferts de Polluants).

- **Thème DCE.2 : « Assainissement autonome des eaux usées » :**

Concerne la mise en conformité d'habitations en zone d'assainissement autonome, la mise en place d'un service de suivi et d'amélioration de l'assainissement autonome.

- **Thème DCE.3 : « Gestion des eaux pluviales » :**

Concerne la gestion des eaux usées par temps de pluie (et amélioration des connaissances), la préservation et la restauration des fossés.



- **Thème DCE.4 : « Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses » :**

Concerne la révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau, l'inspection des industries non-IP-PC (Integrated Pollution Prevention and Control), l'amélioration de la connaissance des rejets industriels, l'amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels, la sensibilisation des industriels, la réduction des émissions des substances dites NQE par l'ajout des paramètres NQE (Norme de Qualité Environnementale) dans les permis d'environnement, la mise en place d'une procédure de contrôles d'enquête pour les eaux souterraines.

- **Thème DCE.5 : « Agriculture - Apports en nutriments » :**

Concerne le suivi de l'interdiction d'accès du bétail au cours d'eau, le développement d'une approche participative pilote du milieu agricole dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en place de «contrats de captage» participatifs, la mise en œuvre et évaluation des mesures du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture), le renforcement des contrôles de la mise en œuvre du PGDA, le support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs, la lutte contre l'érosion des sols en zone agricole et contre les apports de sédiments dans les cours d'eau, l'étude visant à préciser

les modalités pratiques d'installation de bandes végétalisées le long de cours d'eau, l'installation de bandes enherbées le long de cours d'eau dans le cadre de MAE (Mesures Agri-Environnementales) reprises au Programme wallon de Développement Rural (PwDR), les surfaces d'intérêt écologique, la réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations des bovins, le soutien à l'agriculture biologique.

- **Thème DCE.6 : « Pesticides » :**

Concerne la mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides, le système d'alertes relatif aux pesticides.

- **Thème DCE.7 : « Pollutions historiques et accidentelles » :**

Concerne la connaissance des liens entre la qualité des eaux polluées et les sites pollués.

- **Thème DCE.8 : « Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques » :**

Concerne la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau, la restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau, l'atteinte des objectifs dans les zones naturelles protégées, l'établissement du lien entre Ecosystèmes Terrestres Dépendants (E.T.D.) et les eaux souterraines, les zones humides «multifonctions» (en particulier pour la régulation des pollutions

diffuses), le maintien des débits écologiques minima en cours d'eau, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique respectueuse des écosystèmes aquatiques.

- **Thème DCE.9 : « Activités récréatives » :**

Concerne l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

- **Thème DCE.10 : « Valoriser les ressources stratégiques en eaux » :**

Nottamment :

- Amélioration des connaissances relatives aux impacts du changement climatique sur la gestion de l'eau.
- Mise en place d'une stratégie globale à long terme de communication et de sensibilisation de tous les acteurs de l'eau.

### Thèmes PGRI

En vue de réduire les dommages aux biens et aux personnes, des actions sont possibles au niveau des différentes étapes du cycle de gestion des inondations :

- **la prévention** : éviter, limiter ou interdire les nouvelles constructions en zone inondable;
- **la protection** : libérer l'espace pour le cours d'eau, améliorer son écoulement, réguler les débits par des ouvrages, favoriser l'infiltration des eaux ;
- **la préparation** : sensibiliser la population aux risques d'inondation, s'adap-

ter, accepter le fait d'être inondé en adoptant une culture du risque, améliorer les systèmes de prévision et d'alerte ;

- **la réparation et l'analyse post-crise** : réparer les dommages individuels et collectifs, sociaux et environnementaux et tirer les leçons des événements passés.
- **autres** : réparer et réviser...

### Autres thèmes

- **Thème 1 : « Espèces invasives » :** Actions entreprises afin de limiter ou d'éradiquer les espèces invasives en bordure ou dans les cours d'eau, ainsi que dans les zones humides.
- **Thème 2 : « Déchets » :** Concerne les actions relatives aux déchets (déchets d'étiage, les petits dépôts sauvages, déchets verts, etc.).
- **Thème 3 : « Patrimoine » :** Concerne les actions relatives aux éléments naturels, construits et culturels en lien avec l'eau.
- **Thème 4 : « Ouvrages » :** Reprend les actions concernant les ouvrages et *éléments d'infrastructure (voirie, ponts, etc.)* en lien avec l'eau, excepté les berges artificialisées, les protections de berges.
- **Thème 5 : « Habitats et espèces sensibles » :**

Concerne la restauration et la valorisation de milieux particuliers liés à l'eau et la protection d'espèces qui y sont associées.

- **Thème 6 : « Tourisme, activités sportives et de loisirs » :**

Reprend les activités touristiques, sportives et de loisirs ayant des incidences environnementales sur les cours d'eau et autres milieux liés à l'eau, mais n'étant pas reprises dans le thème PGDH.9.

- **Thème 7 : « Subsidés » :**

Concerne l'ensemble des subsides alloués à la mise en place et au suivi du Contrat de Rivière.

- **Thème 8 : « Information et sensibilisation » :**

Reprend les actions d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et de la population ne concernant pas les thèmes PGDH, ainsi que les actions de concertation nécessaires à la bonne marche des missions du Contrat de Rivière.

- **Thème 9 : « Autres » :**

Actions qui ne relèvent d'aucun autre thème.

#### 4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions

Les actions reprises dans le programme ci-après (cf. 4.4.) concernent 62 maîtres d'œuvre (MO) différents. Parmi eux, certains sont également partenaires d'autres actions que celles dont ils sont maîtres d'œuvre.

#### Groupe « administrations régionales »

8 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts (DNF)	12
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN-Liège)	19
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement rural (DDR)	4
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface (DESu)	2
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-réservoirs	2
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique	8
SPW Secrétariat Général - Groupe Transversal Inondation (GTI)	7
SPW Secrétariat Général - Direction de la Communication externe	1

#### Groupe « administrations provinciales et communales »

Sur les 27 communes qui ont la totalité ou une partie (parfois très petite) de leur territoire dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 18 sont partenaires du CRV.

19 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Province de Liège	12
Commune de Baelen	15
Commune de Chaudfontaine	26
Ville d'Eupen	8
Ville de Herve	8
Commune de Jalhay	15
Ville de Liège	5
Ville de Limbourg	14
Commune de Lontzen	3
Commune d'Olne	10

Commune de Pepinster	18
Commune de Raeren	6
Commune de Soumagne	15
Ville de Spa	17
Commune de Sprimont	20
Commune de Theux	26
Commune de Trooz	29
Ville de Verviers	25
Commune de Welkenraedt	5

## Groupe « acteurs locaux »

<b>37 maîtres d'œuvre (MO) d'actions</b>	<b>Actions en maître d'œuvre</b>
<b>Protection de l'Environnement : 8</b>	
Agir pour la Diversité et la Nature (AD&N)	6
Adalia 2.0	9
BeWapp	2
LIFE Vallées ardennaises	7
Natagora - Pays Chantoire	3
Parc naturel des Sources	6
Parc naturel Hautes Fagnes Eifel	17
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Chaudfontaine	5
<b>Agriculture et ruralité : 4</b>	
Agra-Ost	9
Fédération Wallonne de l'Agriculture	1
Natagriwal	4
Protect'Eau	4
<b>Pêche : 5</b>	
Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (FHV)	7
Les Amis de la Hoëgne et du Wayai (AHW)	4
Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est (LRPE)	13
Royale Association des Pêcheurs de Pepinster (RAPP)	6
Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne (LW)	7
<b>Education à l'Environnement : 4</b>	
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) d'Eupen - Haus Ternell Ostbelgien	9
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Liège - Education Environnement	5
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Spa - Domaine de Bérinzenne	4
Classes d'Eau de Pepinster	6

<b>Enseignement et recherche : 4</b>	
Ecotopie	1
FOREM Formation - Polygone de l'Eau	2
Haute Ecole de la Province de Liège - catégorie Agronomie (HEPL La Reid)	4
Université de Liège - Unité de Gestion des Ressources Aquatique et d'Aquaculture	4
<b>Assainissement : 1</b>	
Association Intercommunale pour le Démergement et d'Epuration des Communes de la Province de Liège (AIDE)	37
<b>Industrie : 2</b>	
Cabot Plastics	1
Coca Cola European Partners (usine de Chaudfontaine)	2
<b>Tourisme et culture : 7</b>	
Agence du Tourisme des Cantons de l'Est (ATCE)	1
Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (MT PV)	3
Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève (MT OVA)	3
Office du Tourisme de Jalhay-Sart (OTJS)	2
Royal Syndicat d'initiatives (RSI) de Chaudfontaine	4
Syndicat d'initiatives (SI) de Trooz	5
Società Dante Alighieri - Comitato di Verviers	1
<b>Autre : 1</b>	
Défense - Institut Royal Militaire d'Education Physique (IRMEP)	3
<b>Contrat de Rivière : 1</b>	
Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Vesdre	126

D'autres organismes ne se sont pas engagés officiellement dans le protocole d'accord en tant que maîtres d'œuvre, mais collaborent régulièrement ou ponctuel-

lement avec le Contrat de Rivière Vesdre et ses partenaires, dans divers projets ou réflexions (liste non exhaustive) :

<b>14 institutions/administrations/organismes collaborant au Contrat de Rivière Vesdre :</b>
<b>Administration / Institution régionales</b>
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives (CiEi)
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA)
<b>Agriculture et ruralité</b>
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
<b>Enseignement et recherche</b>
Université de Liège - ArGEnCo
Université de Liège - HECE
Université de Liège - Station Scientifique des Hautes-Fagnes
<b>Tourisme</b>
Commissariat Général au Tourisme
Maison du Tourisme du Pays de Herve
Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes
<b>Culture et loisirs</b>
Chambre Provinciale de Liège des Monuments, Sites et Fouilles
Centre Culturel de Chênée
Comité Culturel de Sart-Jalhay
Qualité Village Wallonie
<b>Industrie (sponsor)</b>
Depairon SA

#### 4.4. Le programme d'actions 2023-2025

**562 actions** sont inscrites au programme d'actions 2023-2025 ci-après. Elles ont fait l'objet d'un accord écrit préalable de leurs maîtres d'œuvre, qu'ils soient administration, association, institution ou tout autre organisme. Elles ont également été soumises au Comité de Rivière et acceptées lors de son Assemblée Générale du 18/10/2022.

Parmi ces actions, 236 proviennent de programmes antérieurs, soit parce qu'elles sont récurrentes, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réa-

lisation, soit parce qu'elles n'ont pas encore pu être réalisées mais sont toujours d'actualité. 326 actions sont donc de nouvelles actions.

##### 4.4.1. Le résumé du programme d'actions

Le tableau suivant constitue un résumé du programme d'actions : nombre d'actions par thème, nombre d'actions par nature, nombre d'actions par type de maîtres d'œuvre, etc.

Critères d'évaluation du programme d'actions	Nombre d'actions
<b>Total des actions</b>	<b>562</b>
<b>Actions par thème</b>	
<b>DCE (Directive Cadre Eau)</b>	
DCE.1 : Assainissement collectif des eaux usées	49
DCE.2 : Assainissement autonome des eaux usées	1
DCE.3 : Gestion des eaux pluviales	0
DCE.4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses	1
DCE.5 : Agriculture - Apport en nutriments	11
DCE.6 : Pesticides	5
DCE.7 : Pollutions historiques et accidentelles	2
DCE.8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	3
DCE.9 : Activités récréatives	0

<b>PGRI (Directive Inondations)</b>	
PGRI.1 : Prévention - Evitement	24
PGRI.2 : Protection - Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant	36
PGRI.3 : Préparation - Prévion des crues et alerte	14
PGRI.4 : Réparation et analyse post-crise : Réparation individuelle et sociétale	1
PGRI.5 : Gestion de crise apprentissage - autres réparations et révision	0
PGRI.6 : Autres	0
<b>Autres thèmes</b>	
Autre thème 1 : espèces invasives	64
Autre thème 2 : déchets	77
Autre thème 3 : patrimoine	2
Autre thème 4 : ouvrages	19
Autre thème 5 : habitats et espèces sensibles	59
Autre thème 6 : tourisme, activités sportives et de loisirs	3
Autre thème 7 : subsides	22
Autre thème 8 : information et sensibilisation	105
Autre thème 9 : autres	64
<b>Actions par catégorie de maîtres d'oeuvre</b>	
Groupe « acteurs locaux »	331
Groupe « Communes et Provinces »	277
Groupe « administrations régionales »	55

#### 4.4.2. Les actions

##### Grille de lecture

Le programme d'actions est subdivisé en thèmes (cf. 4.2.). Pour chacun d'eux, le tableau des actions est structuré de la façon suivante :

- **Numéro de l'action** : Les actions sont identifiées par un numéro individuel, structuré comme suit : « année d'inscription » « sous-bassin hydrographique » « numéro à 3 chiffres » ; ce qui donne, par exemple, « 23VE001 » pour l'action n°001 inscrite pour la 1<sup>e</sup> fois dans programme d'actions 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre.
- **Maître(s) d'oeuvre** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) responsable de la mise en œuvre de l'action, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs.
- **Intitulé** : Explication résumée de l'action.
- **Partenaire(s)** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) pouvant apporter une aide technique ou humaine à la réalisation de l'action.
- **Echéance** : Echéance approximative pour la réalisation de l'action. Bien que certaines actions nécessitent plus de temps pour leur réalisation complète, il est prévu que les actions soient réalisées, ou du moins lancées, au plus tard pour la fin 2025.
- **Budget** : Coût estimé pour l'exécution de l'action. Il est à remarquer que certaines actions s'intègrent dans le fonctionnement habituel de l'organisme maître d'œuvre, et n'ont en toute logique pas de coût réel, au sens d'une réservation particulière de fonds pour leur réalisation.



## Thèmes DCE (Directive Cadre Eau)

72 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



## Thème DCE 1 : Assainissement collectif des eaux usées

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve001	AIDE	Entretien régulier des déversoirs d'orage du réseau de collecteurs d'assainissement.	Province de Liège	annuelle	SPGE
20Ve005	AIDE	Réalisation de travaux dans le bassin technique de la station d'épuration de La Brouck : le collecteur de la Loignerie et les stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie (Beaufays).	Chaufontaine	2024	1.350.950,50 SPGE
23Ve007	AIDE	Collaboration dans l'échange de données SIG (points noirs rejet) avec la cellule du CRV.	Cellule CRV	2023	SPGE
23Ve008	AIDE	Dans la commune de Theux, réalisation de la station de pompage de Becco et de la conduite de refoulement. <i>L'action découle de la conventions d'assainissement rural 2017-2021.</i>	Theux	2023	160.227 SPGE
23Ve009	AIDE	Entretien régulier des bassins d'orage du réseau de collecteurs d'assainissement dans l'ensemble de la province de Liège. <i>L'action s'étend sur la province.</i>		annuelle	SPGE
23Ve010	AIDE	Exploitation et curage des réseaux d'assainissement inférieurs/supérieurs.	Province de Liège	annuelle	44.000/an SPGE
23Ve011	AIDE	Installation d'un clapet anti-retour à la station d'épuration de La Brouck dans la commune de Chaufontaine.	Chaufontaine	2024	10.000 SPGE
23Ve012	AIDE	Placement d'équipements visant à détecter et estimer des charges hydrauliques et polluantes d'eaux usées surversées par les déversoirs d'orage. <i>Campagne d'échantillonnage étalée sur 3 ans.</i>	Province de Liège		SPGE
23Ve013	AIDE	Réalisation à la station de pompage de la Maison-Bois et de la conduite de refoulement (Laboru).	Theux, Verviers	2023	779.677,10 SPGE
23Ve014	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Bellemaison et de la conduite de refoulement dans la commune d'Olné à Ayeneux.	Olné	2025	250.000 SPGE
23Ve015	AIDE	Réalisation de la station de pompage de la Fenderie et de la conduite de refoulement dans la commune de Trooz.	Trooz	2025	216.000 SPGE
23Ve016	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Mangombroux-amont et de la conduite de refoulement à Verviers.	Verviers	2024	252.000 SPGE
23Ve017	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Riessonsart et de la conduite de refoulement dans la commune d'Olné à Ayeneux.	Olné	2024	336.000 SPGE
23Ve018	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Wergifosse et de la conduite de refoulement.	Soumagne	2025	348.000 SPGE
23Ve019	AIDE	Réalisation de la station de pompage des Coteaux et de la conduite de refoulement dans les communes de Soumagne et Fléron.	Soumagne	2024	300.000 SPGE
23Ve020	AIDE	Réalisation de la station de pompage et de la conduit de refoulement de la rue Xhavée à Wegnez.	Pepinster	2023	409.119,80 SPGE
23Ve021	AIDE	Réalisation de travaux à la station de pompage du Casino de Chaufontaine.	Chaufontaine	2025	172.520 SPGE
23Ve022	AIDE	Réalisation de travaux à la station de pompage n°1 de Ninane.	Chaufontaine	2024	300.000 SPGE
23Ve023	AIDE	Réalisation de travaux à la StEp de Becco dans la commune de Theux.	Theux	2024	325.000 SPGE
23Ve024	AIDE	Réalisation de travaux de réaffectation et d'aménagement des équipements et du bâtiment de la station de pompage du Gravier de Ransy. <i>Suite aux inondations de juillet 2021, remise en état de la station de pompage dans la commune de Chaufontaine.</i>	Chaufontaine	2024	675.000 SPGE

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve025	AIDE	Réalisation du collecteur de Bilstain dans la commune de Limbourg.	Limbourg	2023	663.427 SPGE
23Ve026	AIDE	Réduction de la dilution à la station d'épuration de Goffontaine et réalisation de projets liés à la biodiversité sur le ruisseau du Grand Ry. <i>Les projets de diversités découlent du programme ferme EMAS.</i>	Pepinster	2024	100.000 SPGE
23Ve027	AIDE	Remise en état de la station de pompage n°2 de Ninane.	Chaufontaine	2024	240.000 SPGE
23Ve028	AIDE	Remise en état de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet. <i>L'action s'étale sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.</i>	Verviers, Dison, Pepinster, Limbourg	2025	2.299.560 SPGE
23Ve029	AIDE	Remise en état de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet: sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	Verviers, Dison, Pepinster, Limbourg	2024	2.371.505 SPGE
23Ve030	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations (Lot 1 Vesdre) : sur les communes de Pepinster, Theux et Spa et reprend la chambre de visite, le curage et l'endoscopie.	Pepinster, Theux, Spa	2023	992.592,58 SPGE
23Ve031	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations (Lot 2 Hoëgne): sur les communes de Pepinster, Theux et Spa et reprend la chambre de visite, le curage et l'endoscopie.	Pepinster, Theux, Spa	2023	1.404.866,09 SPGE
23Ve032	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations (Lot 3 Wayai): sur les communes de Pepinster, Theux et Spa et reprend la chambre de visite, le curage et l'endoscopie.	Pepinster, Theux, Spa	2023	555.996,85 SPGE
23Ve033	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations : sur les communes de Pepinster, Theux et Spa.	Pepinster, Theux, Spa	2024	SPGE
23Ve034	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Membach dans la commune de Baelen suite aux inondations: action spécifique aux collecteurs.	Baelen, Eupen	2024	237.600 SPGE
23Ve035	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Membach dans la commune de Baelen suite aux inondations: chambre de visite, curage et endoscopie de la station d'épuration.	Baelen, Eupen	2023	1.149.842,78 SPGE
23Ve036	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations : sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	Verviers, Dison, Pepinster, Limbourg	2023	3.998.083,72 SPGE
23Ve037	AIDE	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations: sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	Verviers, Dison, Pepinster, Limbourg	2024	783.900 SPGE
23Ve038	AIDE	Remplacement de la station d'épuration du Clos Bois-Lemoine dans la commune de Trooz.	Trooz	2025	200.000 SPGE
14Ve006	Baelen	Réalisation d'un système d'épuration par lagunage au niveau de la source du Breynborn.			
14Ve007	Baelen	Vérification du rejet des bâtiments de l'asbl Chiens heureux et, au besoin, mise en place d'une épuration conforme de celui-ci. <i>Station 31.</i>			
20Ve008	Chaufontaine	Réalisation de l'égouttage de l'Avenue des Thermes - phase III.			
06Ve133	Jalhay	Entretien et suivi régulier du bon fonctionnement du lagunage de Sart (faucardage, élimination des vases, élimination des lentilles d'eau, etc.). <i>Station : Wayai 8 (VE21R).</i>		annuelle	
14Ve008	Jalhay	La Commune étudie les possibilités d'accompagnement et de sensibilisation des riverains à l'amélioration de leurs rejets d'eaux usées en zone d'épuration autonome.			
11Ve295a	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long du Ru de Baelen. <i>Stations 21, 22, 39, 42 et 53 de l'inventaire.</i>			
11Ve295b	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long de la Vesdre. <i>Stations 6, 18bis, 23bis, 202, 306, 324, 334, 379, 382, 384, 387 et 389B de l'inventaire.</i>			



N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve295c	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certains rejets du Thier de Limbourg amenés jusque la Vesdre. <i>Stations 219 et 221 de l'inventaire.</i>			
14Ve010	Limbourg	Contrôle des systèmes d'épuration autonome des nouvelles constructions situées le long du Chemin du Meunier.			
20Ve016	Limbourg	Vérification et suivi de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective à Bilstain. <i>Station : HCE 8.</i>			
20Ve022	Pepinster	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station de Wegnez. <i>Egouttage de la rue Xhavée - Installation d'une station de pompage.</i>	SPGE		
14Ve002	Soumagne	Vérifier l'égouttage de la rue Trou du Bois où une canalisation d'eaux usées se rejette dans le ruisseau. <i>Station 1bis.</i>			
20Ve031	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type ""rejet"" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Rejets existants sans autorisation domaniale, causant des problèmes d'érosion ou de dégradation des berges ou créant une zone d'atterrissement.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve041	Verviers	Suivi des problèmes de rejets dans le Ru de Dison.	Dison, SPW-DGARNE-DCP, Cellule CRV		
20Ve042	Verviers	Suivi des rejets inventoriés le long de la Vesdre. <i>Stations : 33, 41, 44, 179, 151, 183, 185, 186 188, 190, 194, 303, 309, 325, 327, 344, 347, 349, 355 et 360.</i>			

## Thème DCE 2 : Assainissement autonome des eaux usées

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve006	Jalhay	Surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration du camping Spa d'Or.			

## Thème DCE 4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve014	Verviers	Suivi de l'évolution du rejet dit 'de Stembert' dans la Vesdre, à hauteur de la rue Surdents (suivi des éléments collectés sur l'ensemble du zoning). <i>Station 107.</i>	SPW-DGARNE-DCP		

## Thème DCE 5 : Agriculture - Apport en nutriments

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve312	AgraOst	Informers les agriculteurs sur la mise en oeuvre du nouveau Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA4). <i>Action visant à informer sur les normes et modalités de gestion des engrais de ferme en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau	2024	BO SPW-DGARNE
23Ve001	AgraOst	Adaptation au changement climatique : utilisation des engrais dans des conditions optimales afin de réduire les pertes dans l'environnement. <i>Essais de fertilisation pluriannuelles (2023 à 2027) : analyses du rendement et des pertes, recommandations variétales/mélanges d'espèces pour les prairies, mise en place de vitrines de démonstration.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau, laboratoires du réseau Requasud, CRA-W, ULiège	2027	300.000 <i>non disponible, à trouver</i>
23Ve002	AgraOst	Analyse des points noirs de l'inventaire du Contrat de Rivière. <i>De nombreux points noirs sont connus depuis longtemps. En l'absence de données précises, l'ampleur de la pollution causée ne peut jamais être chiffrée et ne peut donc pas être prise en compte dans les plans de développement.</i>	SPW-DGARNE, DNF, Cellule CRV, Protect'eau, laboratoires du réseau Requasud, CRA-W, ULiège	2027	300.000 <i>non disponible, à trouver</i>
23Ve003	AgraOst	Clôture des cours d'eau : approvisionnement en eau dans les champs. <i>Présentation de solutions pour l'approvisionnement en eau des animaux au pâturage.</i>	SPW-DGARNE, DNF, PNHFE	2027	5.000 <i>non disponible, à trouver</i>
23Ve004	AgraOst	Digitalisation en agriculture : fertilisation de précision. <i>Présentation de nouvelles machines avec détection de l'approvisionnement en azote des plantes et l'application d'engrais adaptée en conséquence.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau	2027	5.000 <i>non disponible, à trouver</i>
23Ve005	AgraOst	Protection des sols : une analyse plus poussée des sols. <i>Les analyses de sol doivent inclure plus de paramètres que seulement la teneur en éléments nutritifs.</i>	SPW-DGARNE, laboratoires du réseau Requasud ou étrangers	2027	40.000 <i>non disponible, à trouver</i>
11Ve259	Natagriwal	Accompagner la mise en oeuvre des méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. <i>Action visant à renforcer les engagements des agriculteurs en faveur de la protection de l'environnement et des cours d'eau en particulier. Par exemple via l'expertise de prairies à haute valeur biologique, la réalisation de plans d'action agro-environnementaux, l'installation de parcelles aménagées (bande fleurie ou lutte contre l'érosion par ex.) via des réunions d'information, des conseils techniques, un appui administratif, des démonstrations, etc.</i>	AgraOst	annuelle	<i>SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC)</i>
17Ve024	PROTECT'eau	Encadrement des agriculteurs dans le cadre de la mise en oeuvre du "Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture" (PGDA). <i>Conseil pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion de la fertilisation</li> <li>• La gestion des engrais de ferme</li> <li>• Les mises aux normes des bâtiments d'élevage/infrastructures de stockage</li> <li>• La gestion des cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN)</li> </ul>			Mission PROTECT'eau
17Ve021	SPW-DGARNE-DDR	La DDR délivre les Attestations de Conformité des Infrastructures d'Effluents d'Élevage (ACISEE) dans le cadre du PGDA wallon.		annuelle	
17Ve049	SPW-DGARNE-DDR	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, pour préserver la zone agricole.		annuelle	
17Ve022	SPW-DGARNE-DNF	Mission de contrôle des terres pâturées soumises à l'obligation de clôturer en sites N2000 (AGW 17/10/13).	Cellule CRV	annuelle	0

## Thème DCE 6 : Pesticides

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve040	Adalia 2.0	Accompagner les communes par rapport au programme "zéro phyto" mis en place dès 2020.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve041	Adalia 2.0	Soutenir techniquement et accompagner les gestionnaires de parcs et domaines ouverts au public.		annuelle	Adalia 2.0
11Ve314	AgraOst	Informers les agriculteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides (Protect'eau). <i>Action visant à informer sur les bonnes pratiques phytosanitaires en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les cours de formations pour la phytolice, les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau	2027	BO SPW-DGARNE
23Ve042	AgraOst	Digitalisation en agriculture : pulvérisation de précision. <i>Présentation de nouvelles machines avec détection des mauvaises herbes en prairies et en cultures, qui permettent de réduire l'utilisation d'herbicides.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau	2027	5.000 non disponible, à trouver
20Ve089	PROTECT'eau	Encadrement des agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise en oeuvre des mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau par les produits phytopharmaceutiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur la réglementation relative à l'utilisation des PPP</li> <li>• Conseils pour le respect des zones tampon et des mesures anti-dérive,</li> <li>• Conseil pour les mises aux normes relatives aux opérations de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs</li> <li>• Conseils pour la mise aux normes des locaux phyto</li> </ul>			Mission PROTECT'eau

## Thème DCE 7 : Pollutions historiques et accidentelles

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve043	Baelen	Réalisation d'une étude de la qualité des eaux du Bach (affluent Ru de Baelen) - étude de la pollution émanant du bassin d'orage en amont. <i>Station 4.</i>			
14Ve098	Sprimont	Stabilisation de l'érosion de l'ancienne décharge communale présente en bordure du ruisseau de Herlatte.		2025	

## Thème DCE 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve039	LRPE	Installation et suivi d'aménagements piscicoles sur le secteur de la Ligue.	SPW-DGARNE-DCENN, SPW-DGARNE-DNF	annuelle	LRPE
20Ve077	Spa	Procéder à l'entretien ainsi qu'aux réparations nécessaires au pont-barrage du lac de Warfaaz.			
06Ve362	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Poursuite du rétablissement de la libre circulation piscicole au gré des projets soumis à autorisation.	ULiège-LDPH, SPW-DGARNE-DCP		



## Thèmes PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation)

75 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



## Thème PGRI 1 : Prévention

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve055	Cellule CRV	Aider le SPW-DGARNE-DCENN pour le placement de repères de crue (Mesure Globale 13). <i>PGRI : 62250.</i>		2025	
23Ve056	Cellule CRV	Aider le SPW-DGARNE-DCENN-Liège dans la planification et la coordination des accès aux cours d'eau. <i>PGRI : 62252.</i>		2025	
20Ve098 modifié	Cellule CRV	Collaborer avec le SPW-MI-DGH dans le cadre du suivi limnimétrique de la Vesdre à la station de Chaudfontaine-piscine. <i>PGRI : 62204 - Relevé hebdomadaire des données mesurées à la station limnimétrique de Chaudfontaine-piscine, et envoi au SPW-MI-DGHydrologique.</i>		2025	FF BO
23Ve057	Baelen	Identification des problèmes d'inondations et analyse des causes.			
23Ve058	Cellule CRV	Soutenir la Ville de Verviers dans sa gestion des obstacles à l'écoulement dans le but de limiter les problématiques d'inondation. <i>PGRI : 62251 - Soutien à la détection et à la priorisation d'intervention au niveau des cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie.</i>		2025	
23Ve059	GTI	Sensibiliser, diffuser et relayer au niveau local les outils de vulgarisation prévu dans la Mesure Globale 11-2 en terme de gestion des inondation.	Cellule CRV		
20Ve078	Liège	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux (PARIS) conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).		annuelle	Ville de Liège
23Ve060	Province de Liège	Détermination du tracé de cours d'eau couverts et/ou de l'état des ouvrages qui les canalisent.		2025	
23Ve061	Province de Liège	Réalisation d'une analyse des causes d'inondation de la voirie de l'Allée des Saules à Baelen.		2025	
23Ve062	Province de Liège	Réalisation d'une étude hydraulique de la Magne.		2025	
23Ve063	Province de Liège	Réalisation d'une étude hydraulique du Bach.		2025	
23Ve064	Province de Liège	Réalisation d'une étude hydraulique du Ru de Baelen.		2025	
23Ve065	Province de Liège	Réalisation d'une étude hydraulique du Ruyff (zone aval).		2025	
23Ve066	Province de Liège	Réalisation d'une étude hydraulique du Wayai en amont du lac de Warfaaz.		2025	
17Ve052	Soumagne	Mise en place d'une équipe dévolue à l'entretien des cours d'eau de gestion communale (3e catégorie), avec : visites périodiques de contrôle (début automne et sortie de l'hiver), gestion des déchets, gestion des embâcles, gestion du bon écoulement, etc.			
17Ve053	Soumagne	Surveillance et entretien régulier de l'entrée de la canalisation du ruisseau des Marais sous la rue Longue Voie, souvent confrontée à des crues du cours d'eau. Une attention particulière est nécessaire afin de limiter les dégâts aux bâtiments voisins.			
20Ve101	Soumagne	Mise en place d'un plan anti-inondation (urbanisation, topographie, égouttage, dimensionnement, etc.).			
17Ve047	SPW-DGARNE-DDR	Apport d'une expertise technique aux pouvoirs locaux en matière de lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées boueuses (cellule GISER).		annuelle	
17Ve048	SPW-DGARNE-DDR	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, en présence d'un axe d'aléa d'inondation par ruissellement (cellule GISER).		annuelle	
20Ve072	Theux	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve106	PNHFE	Lors de la remise d'avis conseiller à éviter toute construction ou remblais dans les zones où la rivière est susceptible de déborder en cas de crue (prairie, pâture, autre zone située en plaine alluviale, etc.).		annuelle	sans objet PNHFE
23Ve067	Baelen	Mise en place de mesures urbanistiques en vue de limiter les risques d'inondation.		2023	
20Ve112	Soumagne	Création de bassins d'orage naturels.			
23Ve068	Verviers	Rachat de terrains en bord de Vesdre et aménagement de ceux-ci en zone d'expansion de crue.			

## Thème PGRI 2 : Protection

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve061	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Planification et coordination des accès au cours d'eau: sur base de la typologie des secteurs, assurer un nombre minimum de points d'accès pour l'entretien et les réparations.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve069	AIDE	Exploitation et curage des réseaux de démergement inférieurs/supérieurs. <i>Evacuation des eaux de pluies, eaux usées et eaux d'infiltration.</i>	Province de Liège	annuelle	15.000/an SPGE
17Ve016	Pepinster	Réalisation d'un bassin d'orage à proximité du Fiérain. <i>Suite aux débordements liés aux pluies orageuses de 2016 au niveau des rue E. Vandervelde et rue Nouvelle, mise en place d'un projet de réfection du bief (DST-PL) et de réalisation d'un bassin d'orage (Pepinster).</i>	Province Liège		
23Ve070	Sprimont	Création d'un bassin d'orage au niveau de la Rue Paola.			
23Ve071	SPW-DGARNE-DNF	Identification et colmatage d'anciens drains forestiers encore opérationnels.			
23Ve072	Welkenraedt	Création d'un micro bassin d'orage à Hockelbach (Bilstain).		2025	
23Ve073	AgraOst	Lutte contre l'érosion en grandes cultures. <i>Présentation de techniques agricoles qui permettent de réduire le risque d'érosion du sol dans les cultures à l'intérieur de la parcelle.</i>	SPW-DGARNE, Protect'eau, Grenotec, Fourrages-Mieux, CIPF, CPL Vegemar	2027	50.000 non disponible, à trouver
20Ve114	Chaufontaine	Lutter contre les inondations via l'entretien régulier des bassins d'orage, des dégrilleurs, des canalisations et ruisseaux.	AIDE		
20Ve118	Pepinster	Création de bassins de rétention ou zones de transfert sur le Bola.			
23Ve074	SPW-DGARNE-DNF	Nouvelles actions dans le cadre de la fiche 112 du Plan de Relance Wallonie ou du projet de Parc National HF : lutte contre le ruissellement, création de zone tampon en milieu forestier, limite du drainage, etc. <i>DNF: cantonnements de Verviers, Eupen, Elsenborn, Spa et Malmedy</i>		2025	
20Ve115	PNHFE	Lors de la remise d'avis pour les permis d'urbanisme, proposer systématiquement et favoriser la pose de revêtements perméables et de zones végétalisées .		annuelle	sans objet PNHFE
23Ve075	Olné	Etude de la création d'une zone d'immersion temporaire sur le Bola (rue Froidbermont).	Province de Liège		
17Ve056	Sprimont	Etudier les possibilités de création d'un bassin d'orage naturel ou zone de débordement contrôlée sur le ruisseau de Heid.		2025	
23Ve076	SPW-DGARNE-DNF	Création de ZIT, de zones de dispersion d'eaux de ruissellement, de mares le long de fossés bordiers routiers ou de coupe-feux en forêts publiques domaniales et communales.			
11Ve263	SPW-MI-DBarrages-Réservoirs	Gestion des débits de restitutions et écrêtage des crues sur la Vesdre.		annuelle	
17Ve057	Trooz	Remise en fonction du bassin d'orage situé rue Sainry.			
14Ve248	Verviers	Etude pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la confluence Mangombroux/Rouheid (Chemin des Chauvralles) afin de diminuer les risques d'engorgement à l'aval. <i>Etude en cours avec l'AIDE - attente des résultats afin de savoir s'il est pertinent d'aménager une zone inondable.</i>	Cellule CRV		
23Ve077	Baelen	Levée d'obstacle sur le ruisseau de Henseberg.		2024	
23Ve078	Cellule CRV	Organisation de chantiers de plantation sur les berges remises en état par le DCENN.	SPW (DCENN, DNF)		
23Ve079	Chaufontaine	Mise en place d'un marché "embâcle" sur les affluents de la Vesdre de manière systématique.			
20Ve083	Province de Liège	Améliorer l'écoulement du ruisseau de Bovegnée au début du classement en 2 <sup>e</sup> catégorie.		2023	Province de Liège
20Ve068	Sprimont	Gestion des entraves à l'écoulement dans le Stinval. <i>Station 11.</i>			
14Ve031	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Travaux de stabilisation de la berge droite de la Hoëgne aux Forges Thiry (Theux-Pepinster).			



N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve059	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Etude de l'aménagement, et le cas échéant, de la prolongation des murs de berge existants sur la Hoëgne dans la traversée urbaine de Theux. <i>Action PRGI : 306402.</i>			
20Ve070	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "entrave à l'écoulement" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Entraves : embâcles, objets potentiellement mobilisables en temps de crue, emprises dans le lit mineur, remblais, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve079	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "érosion de berge" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum).	Cellule CRV	annuelle	
20Ve080	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "ouvrage" et/ou "protection de berge" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Ouvrages et/ou protections de berge dont la stabilité est menacée.</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve080	SPW-DGARNE-DCENN_Li	En fonction de la modélisation et des travaux encore à réaliser, établissement d'un plan de surveillance des CENN de 1° catégorie.			
23Ve081	SPW-DGARNE-DCENN_Li	En fonction de la modélisation et des travaux encore à réaliser, facilitation de la résorption naturelle des atterrissements par mobilisation, dans les secteurs PARIS à enjeu "inondation".			
23Ve082	SPW-DGARNE-DCENN_Li	En fonction de la modélisation et de levé topographique, maintien et entretien des anciens méandres et biefs annexes aux cours d'eau, en fonction des titres de propriété.			
23Ve083	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Reconstruction du mur des pompiers à Theux. <i>Hoëgne</i>			
23Ve084	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Sécurisation et reconstruction du mur du Casino à Chaudfontaine. <i>Vesdre</i>			
23Ve085	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Adaptation et amélioration du chenal de dérivation autour du site Corman à Limbourg. <i>Vesdre</i>			
23Ve086	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Suite des sécurisations liées aux inondations de juillet 2021. <i>Helle, Hoëgne, Vesdre et Wayai</i>			
23Ve087	Trooz	Réalisation de travaux d'amélioration de l'écoulement dans le bief supérieur du Ry de Vaux en aval de la Rue Cowette.			
20Ve073	Verviers	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3° catégorie.			

## Thème PGRI 3 : Préparation

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve095	Pepinster	Création d'un plan spécifique 'inondation' dans le plan d'urgence.			
23Ve044	SPW-MI-DGHydrologique	Adaptation du nouveau portail hydrométrie wallon (ex Infocruve) pour des messages plus ciblés. <i>Messages plus précoces (probabilistes), fournires de prévisions...</i>		2024	
23Ve045	SPW-MI-DGHydrologique	Développement d'un outil de prévision de débits sur l'ensemble du bassin de la Vesdre. <i>Permettre des prévisions hydrologiques plus localisées sur le bassin.</i>		2024	
23Ve046	SPW-MI-DGHydrologique	Développement d'un outil de prévisions immédiates d'orages et de risque de ruissellement (flash floods). <i>Outil gratuit sur smartphone envoyant des notifications.</i>		2024	
23Ve047	SPW-MI-DGHydrologique	Installation de nouvelles stations de mesures hydrologiques sur la Helle et la Vesdre en aval du barrage d'Eupen. <i>Complétude du réseau.</i>		2023	
23Ve048	SPW-MI-DGHydrologique	Renforcement des stations de mesures hydrométriques. <i>Rehaussement, consolidation, voire dédoublement des stations pour garantir un fonctionnement et une communication en situation de crues extrêmes.</i>		2024	
20Ve096 modifié (PGRI)	Cellule CRV	Communiquer annuellement sur l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre des PGRI aux acteurs locaux du sous-bassin de la Vesdre. <i>PGRI : 62203 Publication annuelle d'un article d'information dans le bulletin de liaison et la newsletter du Contrat de Rivière Vesdre.</i>		2025	
23Ve049	Cellule CRV	Organisation de séances d'information/tables rondes/groupes d'échange, à destination des partenaires du CR Vesdre, axées sur la problématique des inondations. <i>Par exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• volet spécial inondations dans le Plan d'Urgence communal</li> <li>• diminution de la vulnérabilité des zones inondées</li> <li>• gestion de crise (alerte des riverains, évacuation, accueil des sinistrés, gestion de la solidarité, réfrant de crise...) à destination des Communes afin de favoriser le partage d'expériences et le travail en commun</li> <li>• gestion des pollutions (hydrocarbures, produits chimiques)</li> <li>• solidarité amont-aval (infiltration-ruissellement, aménagement du territoire, etc.) entre les Communes</li> <li>• etc.</li> </ul>		2025	
23Ve050	GTI	Participer à l'élaboration et au suivi du Plan de Gestion des Risques d'Inondation pour le district hydrographique de la Meuse (qui comprend le sous-bassin hydrographique de la Vesdre).	Cellule CRV		
23Ve051	GTI	Contribuer à la préparation, l'organisation et la coordination du Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre.	Cellule CRV		
23Ve052	GTI	Participer à la diffusion, à la commande et au placement de repères de crue dans le but de pérenniser la mémoire des inondations.	Cellule CRV		
23Ve053	GTI	Participer à la diffusion de l'application "mémoire" destinée à documenter et pérenniser la mémoire des inondations auprès des citoyens.	Cellule CRV		
23Ve054	GTI	Site "inondations" : promouvoir la plateforme et contribuer à l'élaboration de son contenu en ligne.	Cellule CRV		
11Ve135	Jalhay	Pour limiter les risques de ruissellement des eaux de pluie, sensibilisation de la population et promotion des techniques d'infiltration (sauf zone de captage) et de rétention d'eau : permis d'urbanisme, ...		annuelle	

## Thème PGRI 4 : Réparation et analyse post-crise

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / <i>Descriptif</i>	Partenaires	Échéance	Budget / <i>Financement</i>
23Ve088	GTI	Soutenir les communes dans le cadre de la subvention PGRI pour une plus grande résilience face aux futurs risques d'inondations.	Cellule CRV		



## Autres thèmes

415 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



## Autre thème 1 : Invasives

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve089	Cellule CRV, Chaudfontaine	Sensibilisation à la problématique de la bernache du Canada en collaboration avec Commune de Chaudfontaine.		2025	FF BO
20Ve122	Chaudfontaine	Suivi des problèmes causés par les populations de bernache du Canada.			
23Ve090	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes à la confluence Vesdre/Helle.		annuelle	FF BO
23Ve091	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Breynborn et du Bach à Membach.		annuelle	FF BO
23Ve092	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Hak et de la Magne sur Herve.		annuelle	FF BO
23Ve093	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Ru de Chawion.	SPW-DNF-Spa	annuelle	FF BO
23Ve094	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du ruisseau du Bola et du Ry de Vaux.		annuelle	FF BO
23Ve095	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Wayai en amont du lac de Warfaaz et du ruisseau du Passage.		annuelle	FF BO
23Ve096	Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le ruisseau de Creppe.	PNSources	annuelle	FF BO
14Ve053	AD&N	Suivi et gestion de stations de balsamine de l'Himalaya et, localement, de renouées asiatiques au départ de l'amont de zones contaminées (amont Thuron, lac de Warfaaz et Wayai supérieur, etc.).		annuelle	
14Ve054	AmisHW	Dans la mesure de ses possibilités, participation aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve097	Cellule CRV	Mise à jour de l'inventaire des sites touchés par la balsamine de l'Himalaya.		annuelle	FF BO
23Ve098	Cellule CRV	Mise à jour de l'inventaire des sites touchés par la berce du Caucase. <i>Vesdre/Hoëgne/Bach/Pré l'Evêque.</i>		annuelle	FF BO
23Ve099	Cellule CRV	Mise en place et encadrement de la mission de suivi des populations émergentes de renouées asiatiques issues des inondations de juillet 2021 pour la CiEi. <i>1 ETP engagé sur 2 ans pour l'inventaire des populations émergentes, le suivi des équipes sous-traitantes du SPW et le suivi auprès des riverains.</i>	SPW-DGARNE-CiEi	2024	65.000/an
23Ve100	Cellule CRV	Suivi des populations émergentes de renouées asiatiques issues des inondations de juillet 2021.	SPW-DGARNE-CiEi		
23Ve101	Cellule CRV, Eupen	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur la Vesdre et la Helle.		annuelle	FF BO
23Ve102	Cellule CRV, Herve	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du ruisseau du Quarreux.		annuelle	FF BO
23Ve103	Cellule CRV, Pepinster	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Grand'Ry.		annuelle	FF BO
23Ve104	Cellule CRV, Sprimont	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long des ruisseaux de Heid, de Stinval et du Ry de Mosbeux.		annuelle	FF BO
23Ve105	Cellule CRV, Theux	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long de la Hoëgne en amont de Theux.		annuelle	FF BO

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve106	Cellule CRV, Theux	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Thuron, du Ruy Sauvage et du Wayai.		annuelle	FF BO
23Ve107	Cellule CRV, Trooz	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le Ry de Vaux et le Bola.		annuelle	FF BO
23Ve108	Cellule CRV, Trooz	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le Songnion.		annuelle	FF BO
11Ve301	Chaufontaine	Informers ses habitants sur la problématique des plantes invasives via son bulletin communal.	PCDN Chaufontaine		
23Ve109	Chaufontaine	Gestion annuelle de la population de renouée asiatique présente au niveau du Parc Hauster.			
23Ve110	Chaufontaine	Gestion de la berce du Caucase encore présente au niveau de la Lande de Mehagne.		annuelle	
17Ve066	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine	Gérer la population de renouées asiatiques présente au niveau de la passerelle en bois de la Laide Heid. <i>Arrachage de renouée, plantation de placettes, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve111	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long des ruisseaux des Paillettes et du Fond des Cris.			
23Ve112	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Géloury.			
11Ve205a	Eupen	Suivi et gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité (cf portail biodiversite.wallonie.be).		annuelle	
23Ve113	Eupen	Surveillance de la progression des populations de renouée asiatique présentes le long de la Helle et de la Vesdre (3 sites suivis).			
11Ve206	Herve	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité. <i>Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.</i>		annuelle	
17Ve071	Jalhay	Suivi de la gestion privée des populations de berce du Caucase situées le long de la Hoëgne (rue Pont de Polleur).		annuelle	
23Ve114	Jalhay, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes à Stockay.			
23Ve115	Jalhay, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur la Borchène, le Four et le Maloupont.			
23Ve116	Jalhay, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur l'amont du Loubas.			
23Ve117	Jalhay, Cellule CRV	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le Wayai et le ruisseau du Passage.			
11Ve207	Liège	Gérer la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Ville a la gestion et ce, dans le cadre de la campagne de gestion coordonnée au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. <i>Participation à la mise à jour des inventaires et gestion des plantes par le moyen le plus approprié.</i>		annuelle	Ville de Liège
17Ve062	Liège	Suivi et cartographie des populations de bernaches du Canada et lutte contre leur prolifération par la stérilisation des œufs.		annuelle	Ville de Liège
23Ve118	LIFE Vard	Lutte ponctuelle contre la balsamine de l'Himalaya (parcelles restaurées LIFE VARD). <i>Arrachage préventif et curatif sur les parcelles restaurées, avant mise en place de la forêt naturelle.</i>	DNF, Propriétaires	annuelle	Variable suivant intervention LIFE Vard
11Ve208	Limbourg	Suivi de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		annuelle	
11Ve209	Lontzen	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité. <i>Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.</i>		annuelle	
14Ve064	LRPE	Dans la mesure de ses possibilités, rester attentif à l'apparition de nouvelles populations de plantes invasives sur ses domaines dans le sous-bassin Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve065	LRPE	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve119	LRPE	Rester attentif à la présence de berce et de balsamine dans la sous-bassin de la Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve210	Olne	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité. <i>Affectation d'ouvriers communaux au suivi et à la gestion des sites envahis, communication du suivi au CRV, etc.</i>		annuelle	
20Ve127	Olne	Suivi des espèces aquatiques invasives à la mare d'Hansez. <i>Jussie à grande fleur.</i>	SPW-DGARNE-CiEi		
23Ve120	Province de Liège	Gestion de la balsamine de l'Himalaya sur le Chawion à Theux en amont des terrains domaniaux.		annuelle	Province de Liège
23Ve121	Province de Liège	Gestion et surveillance de la berce du Caucase sur le Bach à Baelen.		annuelle	Province de Liège
23Ve122	Province de Liège, Cellule CRV	Gestion de la balsamine de l'Himalaya sur le Bach à Baelen.		annuelle	Province de Liège
14Ve066a	Raeren	Überwachung möglicher Standorte mit Riesenbärenklau-Vorkommen auf dem Gemeindegebiet und umgehende Bekämpfung der Pflanzen. <i>Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la berce du Caucase sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.</i>	Cellule CRV	annuelle	2.200 für die Bekämpfung auf dem gesamten Gemeindegebiet Gemeinde Raeren
23Ve123	Raeren	Überwachung möglicher Standorte mit Vorkommen von Asiatischem Springkraut auf dem Gemeindegebiet und umgehende Bekämpfung der Pflanzen. <i>Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la renouée asiatique sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.</i>	Cellule CRV	annuelle	2.000 für die Bekämpfung auf dem gesamten Gemeindegebiet Gemeinde Raeren
14Ve068	Soumagne	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve124	Spa	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Wayai et du Ruisseau de Creppe.			
23Ve125	Sprimont	Suivi de la population de berces du Caucase présente au niveau d'un terrain privé situé Avenue du Bois Leconte (+/- 200 plants).			
11Ve202	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "plante invasive" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum) et de la base de données "berce du Caucase" de la Wallonie. <i>Gestion de la berce du Caucase sur les cours d'eau de 1<sup>er</sup> catégorie.</i>	Cellule CRV		
14Ve058	SPW-DGARNE-DNF	Lutter annuellement contre la balsamine de l'Himalaya dans la partie domaniale du vallon du Fiérain à Lambermont/Wegnez (Verviers et Pepinster) et de la Borchène. <i>DNF - Verviers.</i>		annuelle	
17Ve068	SPW-DGARNE-DNF	Lutte contre la balsamine de l'Himalaya en tête du ruisseau du Louba (affluent barrage de la Gileppe). <i>DNF - Verviers en forêt communale de Jalhay.</i>	Jalhay	annuelle	1.000 /an Commune de Jalhay
17Ve069	SPW-DGARNE-DNF	Gestion, si nécessaire, de populations de renouées asiastiques en tête de bassin versant. <i>DNF-Verviers : Fagne Leveau.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve216	Verviers	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve074	Welkenraedt	Lors des travaux réalisés par les Services Communaux, la Commune veille à la non-propagation d'espèces invasives, notamment les renouées asiatiques.		annuelle	
20Ve128	PNHFE	Contribuer au recensement des espèces exotiques envahissantes et à leur éradication. <i>Selon les possibilités, contribution à la gestion de certaines espèces présentes sur son territoire en collaboration avec les acteurs locaux.</i>	Cellule CRV	annuelle	à définir PNHFE
20Ve129	PNHFE	Lutter contre les plantes invasives sur certains sites, en fonction des budgets et/ou moyens humains disponibles.	Divers partenaires	annuelle	à définir PNHFE
20Ve130	PNHFE	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la thématique des espèces invasives.		annuelle	heures de travail PNHFE

## Autres thèmes 2 : Déchets

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve075	AD&N	Collaborer à la sensibilisation concernant la problématique des déchets verts en bordure de cours d'eau ou la prise en compte de la biodiversité des cours d'eau lors des aménagements hydriques ou de terrains attenants au réseau hydrographique.		annuelle	
14Ve077	AmisHW	Organisation/collaboration des Opérations Rivières Propres sur le territoire de la commune de Theux.	Theux, Cellule CRV	annuelle	
23Ve126	Baelen	Organisation annuelle d'une "Opération Rivières Propres".			
23Ve127	Be WaPP	Collaboration dans l'organisation d'opérations de nettoyage de cours d'eau. <i>Fourniture de matériels (gants, sacs poubelles, vareuses, assurances RC et dégâts corporels, ...).</i>	Cellule CRV	2023	Budget privé à déterminer selon le nombre d'opérations
23Ve128	Be WaPP	Prêt de barrages flottants lors d'opérations de sensibilisation. <i>Sur demande de la Cellule du CRV, les barrages flottants pourraient être mis à leur disposition.</i>	Cellule CRV	2023	Contribution des entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché
23Ve129	CABOT PLASTICS	Nettoyage des berges de la Hoëgne au niveau de CABOT PLASTICS. <i>Nettoyage réalisé par les travailleurs de Cabot Plastics.</i>	SPW	annuelle	CABOT PLASTICS / SPW
12Ve002	Cellule CRV	Coordination annuelle des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre et ses affluents (Hoëgne, Wayai, Magne, etc.).	Communes, Intradel	annuelle	CRV / Sponsors
23Ve130	Cellule CRV, Baelen	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur le Ru de Baelen à Baelen.		2025	FF BO
23Ve131	Cellule CRV, Chaudfontaine	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Chaudfontaine.		2025	FF BO
23Ve132	Cellule CRV, Herve	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur le Houlteau.		2025	FF BO
23Ve133	Cellule CRV, Limbourg	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Limbourg.		2025	FF BO
23Ve134	Cellule CRV, Pepinster	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Pepinster.		2025	FF BO
23Ve135	Cellule CRV, Trooz	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Magne à Trooz.		2025	FF BO
23Ve136	Cellule CRV, Verviers	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers.		2025	FF BO
23Ve137	Chaudfontaine	Organisation annuelle d'une "Opération Rivières Propres".		2025	
23Ve138	Chaudfontaine, Cellule CRV	Suivi et mise à jour des problèmes de déchets et de rejets le long du ruisseau de la Paillette de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve139	Chaudfontaine, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Sinri de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve140	Chaudfontaine, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau des Fawes de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve141	Coca-Cola Chaudfontaine	Participation à l'Opération Rivières Propres avec une équipe de l'entreprise.		annuelle	BO Coca-Cola Chaudfontaine
23Ve142	Eupen	Organisation annuelle d'une Opération Rivières Propres.		annuelle	
23Ve143	Eupen, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long des cours d'eau de manière coordonnée entre le CRV et la Ville d'Eupen.			



N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve144	Herve, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Magne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
14Ve085	Jalhay	Organisation régulière d'Opérations Rivières Propres.	Cellule CRV	annuelle	<i>Afin de cibler les zones d'action, la Commune se basera sur l'inventaire réalisé par le CR Vesdre.</i>
23Ve145	Jalhay	Suivi de la zone de dépôt illicite de pneus le long du ruisseau 5039.			
23Ve146	Jalhay, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Hoëgne de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Jalhay.			
23Ve147	Jalhay, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Wayai de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Jalhay.			
14Ve086	La Warfazienne	Collaboration annuelle au nettoyage et à l'aménagement des abords du lac de Warfaaz.	Spa	annuelle	
14Ve087	La Warfazienne	Nettoyage annuel des déchets le long de son parcours à l'amont du lac de Warfaaz.	Jalhay	annuelle	
14Ve088	La Warfazienne	Lorsque des Opérations Rivières Propres sont organisées par la Ville de Spa, participation sur son parcours en aval du lac de Warfaaz.	Spa	annuelle	
17Ve088	Limbourg	Organisation d'Opérations Rivières Propres.		annuelle	
23Ve148	Limbourg, Cellule CRV	Suivi des problèmes de déchets le long du Hodjoury de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Limbourg.			
23Ve149	Limbourg, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Limbourg.			
23Ve150	Limbourg, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Ru de Baelen de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Limbourg.			
23Ve151	Limbourg, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Ru de Bistain de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Limbourg.			
11Ve277	LRPE	Rester attentif aux diverses problématiques (déchets, pollutions, etc.) et organiser/collaborer aux actions de nettoyage sur ses domaines dans le sous-bassin de la Vesdre.		annuelle	LRPE
23Ve152	Olné	Organisation annuelle d'un nettoyage (cours d'eau et rues) dans le cadre de Wallonie Plus Propre.		annuelle	
14Ve092	Pepinster	Réalisation annuelle, en collaboration avec la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster, du nettoyage de la Hoëgne et de la Vesdre.	RAPP, Cellule CRV	annuelle	<i>Action réalisée dans le cadre des Opérations Rivières Propres du CR Vesdre.</i>
20Ve139	Pepinster	Dans le cadre de l'action "Faisons barrage aux OFNI", acquisition d'un barrage flottant pour récolter les déchets dérivants.			
23Ve153	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Saute de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve154	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Chinheid de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve155	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Fond des 3 Bois de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve156	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Grand'Ry de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve157	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Sohan de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve283a	RAPP	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchet, protection de berge, entrave à l'écoulement, etc.) en relayant les informations auprès de la Cellule du CRV nécessitant une intervention spécifique.		annuelle	
11Ve283b	RAPP	Organiser/collaborer aux actions de nettoyage des cours d'eau.		annuelle	
14Ve096	Soumagne	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres, principalement par le biais des équipes communales.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve158	Soumagne, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau des Marais de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Soumagne.			
17Ve096	Spa	Organisation annuelle d'une journée propreté (printemps), avec si possible affectation de bénévoles sur les cours d'eau (Opération Rivières Propres).		annuelle	
23Ve159	Spa, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Fond de Creppe de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Spa.			
23Ve160	Spa, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Creppe de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Spa.			
14Ve100b	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Stinval (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 12, 13 et 16.</i>	Cellule CRV	2025	
23Ve161	Sprimont	Organisation d'Opérations Rivières Propres, en fonction des possibilités annuelles.			
23Ve162	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Havegné de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve163	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Herlatte de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve164	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau du Fond de la Faude de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve165	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Ry de Mosbeux de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
20Ve140	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "déchet" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Déchets ayant une incidence sur la dégradation des berges.</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve166	Theux	Organisation annuelle d'une "Opération Rivières Propres".			
23Ve167	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Chawion de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve168	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Maraifagne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve169	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Morinsart de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve170	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Jehoster de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve171	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Sohan de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve172	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Thuron de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve173	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Wisselez de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
11Ve113	Trooz	Intervenir et faire procéder à l'enlèvement du dépôt de véhicules abandonnés en bordure de la Magne. <i>Stations 29, 49 et 132.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve174	Trooz	Organisation annuelle d'une Opération Rivières Propres.		annuelle	
23Ve175	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Brouck de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve176	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Gargonade de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve177	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Bola de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve178	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Charneux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve179	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Havegné de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve180	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Sinri de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve181	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Targnon de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve182	Verviers	Organisation annuelle d'une Opération Rivières Propres en collaboration avec le CRVesdre.			
23Ve183	Verviers, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Froide Fontaine de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Verviers.			
23Ve184	Verviers, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau des Roïttes de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Verviers.			

## Autres thèmes 3 : Patrimoine

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve118	Trooz	Réhabilitation progressive de l'ancien maka de la Fenderie.			SPW
14Ve119	Trooz	Restauration des anciennes rambardes présentes le long de la Vesdre à Fraipont. <i>Station 67 de l'inventaire réalisé par le CRVesdre. Le travail de restauration nécessite préalablement la réfection des murs de soutènement de la chaussée.</i>			

## Autres thèmes 4 : Ouvrages

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve185	Cellule CRV	Initier une concertation autour du canal de dérivation de la Vesdre (VE01C) sur Raeren et Eupen en vue d'améliorer sa franchissabilité par la faune locale.		2025	
23Ve186	AIDE	Aménagement d'ensemble d'ouvrages liés à la biodiversité et aux changements climatiques. <i>Dans le cadre d'un projet de la BEI, la Province de Liège mettra en œuvre différents projets visant à l'amélioration de la biodiversité.</i>	Province de Liège	2023	6.000
14Ve120	Baelen	Vérification de la stabilité des passerelles détériorées au niveau du Bach à Membach sur le passage du Chemin des échaliers. <i>Stations 32bis et 33bis.</i>			
23Ve187	Baelen	Aménagement d'un caillebotis à la source du Breyenborn où passe une promenade balisée. Le passage au niveau de la source est compliqué en l'absence d'un aménagement correct.			
20Ve174	Chaufontaine	Contacteur les riverains dont le mur de soutènement du bâtiment en bordure de la Paillette est fortement dégradé afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 20.</i>			
23Ve188	Herve	Réfection de la voûte du pont de la rue Houlteau repris à l'inventaire du CRVesdre. <i>Station 6 de l'inventaire du Houlteau.</i>			
20Ve180	Olne	Réfection de la grille du Ry de Vaux à Falize. <i>Station 68.</i>			
14Ve125a	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de la Picherotte afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 1 et 1 bis de l'inventaire.</i>			
14Ve125b	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau du Fond de Creppe afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 1, 11 et 15 de l'inventaire.</i>			
14Ve125c	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de Winamplanche afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 14 de l'inventaire.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve125d	Spa	Contacter les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le Wayai afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 4, 24, 27, 29, 50, 67, 77, 85 et 92 de l'inventaire.</i>			
23Ve189	Spa	Enlèvement et réparation des tuyaux de prise d'eau au niveau du lac de Warfaaz.			
11Ve158	Sprimont	Restauration du pont détérioré sur le Ry de Mosbeux au niveau du parking au bas de la côte des Forges. <i>Station 2 de l'inventaire.</i>	Province Liège	2025	
11Ve172	Theux	Réfection de la berge détériorée du Thuron, à la sortie de La Reid. <i>Station 7bis de l'inventaire</i>			
14Ve127	Theux	Entretien des berges soutenant les voiries communales à Winamplanche (la partie de la rue Winamplanche longeant le ruisseau du même nom). <i>Station 44 de l'inventaire.</i>			
14Ve129	Theux	Réfection du mur de protection de berge de la Hoëgne au niveau du pont de Juslenville (berge gauche). <i>Station 30 de l'inventaire.</i>			
17Ve113	Theux	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Jehoster au centre de La Reid.			
17Ve114	Theux	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Wayot au centre de Theux. <i>Station 19 de l'inventaire.</i>			
20Ve182	Theux	Concertation avec le DNF sur l'état général des ouvrages (pont, barrage, banc) présents au niveau du ruisseau de Chawion. <i>Stations : 1, 2 et 3.</i>			

## Autres thèmes 5 : Habitats et espèces sensibles

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve115	AD&N	Mise en place et suivi de mares sur le territoire de Theux. <i>Selon la disponibilité bénévole et les moyens financiers pour la création de mare.</i>		annuelle	
14Ve168	Baelen	Suivi du plan d'entretien de l'ancien Vivier de Baelen. <i>Dans le cadre de l'étude réalisée en collaboration avec le CRVesdre.</i>			
23Ve190	Chaufontaine	Suivi de l'entretien des mares du parc d'Embourg par assainissement biologique.			
14Ve137	CRIE Eupen	Mise en valeur de l'arboretum, qui propose un hôtel à insectes, une zone de marais, une zone de tourbière, un panneau didactique, etc.		annuelle	
23Ve191	FHV	Proposer de manière régulière des travaux d'amélioration de l'habitat en cours d'eau (enrochements, plantations, etc.).			
23Ve192	LIFE Vard	Restauration des forêts naturelles alluviales (propriétés privées). <i>Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations feuillues, neutralisation des drains.</i>	Propriétaires	annuelle	Variable suivant intervention LIFE Vard
23Ve193	LIFE Vard	Restauration des forêts naturelles alluviales (propriétés publiques). <i>Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations feuillues, neutralisation des drains.</i>	DNF, Communes, CPAS	annuelle	
23Ve194	LIFE Vard	Restauration des forêts naturelles de versants (propriétés privées). <i>Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations feuillues.</i>	Propriétaires	annuelle	
23Ve195	LIFE Vard	Restauration des forêts naturelles de versants (propriétés publiques). <i>Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations feuillues.</i>	DNF, Communes, CPAS	annuelle	
11Ve278	LRPE	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.	SPW-DGARNE-DCENN, SPW-DGARNE-DNF	annuelle	
20Ve202	Natagriwal	Restaurer des milieux naturels et écologiques au sein du réseau Natura 2000 et des SGIB. <i>Encadrer et accompagner les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels tant publics que privés qui souhaitent entreprendre des actions de restauration écologique en lien avec les cours d'eau et leurs zones adjacentes.</i>	SPW-DGARNE-DNF	annuelle	SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC)
23Ve196	Natagriwal	Conseiller les agriculteurs pour la plantation de haies, alignements d'arbres et verger. <i>Projets avec la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) : plantation en zones prioritaires (zones de prévention de captage, zones en contrat de captage, zones en amont de baignade, zones soumises au couvert végétal permanent). Projet européen LIFE BNIP : plantation de cordons rivulaires le long des cours d'eau. Conseillers plantation de Natagriwal : projet "Yes we plant" du SPW.</i>	SPW -DGARNE-DNF, SPGE, Projets européens LIFE		SPW, SPGE, Union européenne
23Ve197	Olné	Etude d'un plan de gestion pluriannuel de la mare de Hansez en concertation avec le DNF et la CiEi.			
20Ve198	PNSources	Réalisation, en fonction de la demande, d'un projet de creusement de mares agricoles sur le territoire de Spa. <i>Rencontre avec les propriétaires, montage des cahiers des charges et dossiers de subvention, suivi des travaux,...</i>	Propriétaires, Ville de Spa, Cellule CRV	2025	72 HTVA/heure machine PwDR (mares) / PNSources: mise à disposition de personnel
23Ve198	PNSources	Assurer un suivi scientifique des mares créées : mise sous eau, colonisation animale (batraciens, libellules, oiseaux inféodés aux milieux aquatiques).	/	annuelle	indéterminé : fonction du temps consacré à la mission PNSources: mise à disposition de personnel

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve199	PNSources	Participer, en tant que partenaire, au LIFE Vallées Ardennaises.	PN dont PNSources, Cellule CRV, Spa, DNF	2028	indéterminé : fonction des actions réellement mises en œuvre. Pour le personnel : 0,5 ETP consacré à cette action <i>LIFE Vard</i>
14Ve146	RAPP	Réaliser le suivi régulier du ruisseau des Trois Bois (aménagements, remontées de poissons, etc.).		annuelle	
14Ve111	Spa	Attention prioritaire et continue de la qualité des eaux du lac de Warfaaz (rejets, etc.). <i>Station 74 de l'inventaire du Wayai.</i>			
17Ve121	Spa	Trouver une solution à l'envasement du lac de Warfaaz et à la baisse importante du niveau de celui-ci en période d'étiage du Wayai. <i>Station 80. La baisse du niveau est liée aux nombreuses fuites des anciennes prises d'eau au niveau de déversoir et au pompage du golf pour l'arrosage des pelouses.</i>	La Warfazienne, Cellule CRV		
23Ve200	SPW-DGARNE-DCENN_Li	En fonction de la modélisation et des futurs travaux d'aménagement à réaliser, prévoir des aménagements de diversification d'habitats piscicoles sur la Vesdre.			
23Ve201	SPW-DGARNE-DNF	Plantation d'essences feuillues en station sur sols paratourbeux et hydromorphes.			
14Ve165	Trooz	Protéger les sites de migration des batraciens, notamment au niveau de Noirivaux et de Havegnée.			
14Ve172	Trooz	Entretien régulier de la mare de Trasenster.			
14Ve147	Verviers	Suivi de l'évolution du Grand Vivier de Stembert : estimation des travaux et réfection à réaliser.			
23Ve202	Verviers	Etude des possibilités de réaliser des couloirs de végétalisation afin d'adapter la Ville au changement climatique.			
23Ve203	Verviers	Identification des possibilités de subsidier/financement et constitution d'un dossier concernant la réfection du Grand Vivier de Stembert.			
23Ve204	Verviers	Restauration de la mare rue Henri Pierenne.			
20Ve195	PNHFE	Mettre en place des actions en faveur du renforcement du réseau et du maillage écologique. <i>Creusement de mares, gestion différenciée des bords de route, etc.</i>		2025	à définir
20Ve196	PNHFE	Préserver et restaurer la qualité écologique des cours d'eau. <i>Mise en œuvre d'actions diverses qui amélioreront la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau, ainsi que leur hydromorphologie.</i>	Cellule CRV	2025	à définir
20Ve199	PNHFE	Soutien (logistique et/ou financier) des écoles communales du PNHFE dans la mise en place de mares didactiques.		annuelle	à définir <i>"Conservation de la nature"</i>
20Ve201	PNHFE	Valoriser certains terrains communaux ou privés en faveur de la biodiversité en aménageant notamment des zones refuges. <i>Vergers, prés fleuris, mares, etc.</i>		2025	à définir
14Ve150	AD&N	Organisation de traversées de batraciens à Theux, à proximité du Thuron et de Becco. <i>Cette action est réalisée en fonction de la constitution d'équipes de bénévoles.</i>		annuelle	
14Ve151	AmisHW	Réalisation de déversements annuels avec uniquement des truites fario à taille de capture (27-32 cm). <i>Les déversements sont réalisés tous les 1er jeudis du mois - de mars à septembre - si la rivière le permet.</i>		annuelle	3.500 <i>Permis / Subsidés</i>
17Ve122	Chaufontaine	Suivi de la problématique causée par la présence du castor. <i>Protection de plantations, visites de site, aide technique aux particuliers, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve205	FHV	Soutien aux pêches électriques pour un suivi des populations piscicoles dans le bassin de la Vesdre (appel à bénévoles, etc.).			
14Ve141	La Warfazienne	Suivi et évaluation des frayères artificielles mobiles installées annuellement sur le lac de Warfaaz de février à juillet.		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve142	La Warfazienne	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du brochet (période février - mars) et du blanc (période mai-juin), puis enlèvement, nettoyage et réparation. <i>Constituées de 6 cadres métalliques de 1,4 m x 1,2 m munis de brosses synthétiques disposés en "train flottant" à une profondeur +/- 80 cm par rapport à la surface.</i>	FHV	annuelle	
14Ve143	La Warfazienne	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du sandre (période avril-mai), puis enlèvement, nettoyage et réparation. <i>Les frayères seront construites sur base des frayères à brochet/blanc. Celles-ci seront modifiées afin de constituer 3 nids de 70 cm/70 cm et seront posées sur le fond (hors vase).</i>	FHV	annuelle	
20Ve205	La Warfazienne	Repeuplement en truitelles provenant de géniteurs sauvages des écloseries de la FHV sur l'ensemble de notre parcours Wayai et principalement en amont du pont de Stavelot en zone no kill.	FHV		
23Ve206	LIFE Vard	Pose de gîtes artificiels pour les chauves-souris sur les ouvrages d'art à proximité des cours d'eau.	Gestionnaires ouvrages	annuelle	Variable suivant intervention <i>LIFE Vard</i>
11Ve288	LRPE	Développer et suivre l'écloserie située sur le ruisseau des Paires à l'étang de Mangombroux.	SPW-DGARNE-DCP	annuelle	<i>LRPE</i>
14Ve162	LRPE	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels de truites fario juvéniles (4-6 cm). <i>Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.</i>		annuelle	<i>LRPE</i>
20Ve206	LRPE	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels d'ombrets juvéniles (4-6 cm). <i>Alevinage d'ombrets sur la Vesdre.</i>		annuelle	<i>LRPE</i>
23Ve207	LRPE	Réalisation des déversements annuels de truites fario juvéniles dans la Vesdre et ses affluents. <i>Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.</i>		annuelle	<i>LRPE</i>
23Ve208	LRPE	Réalisation des déversements annuels d'omberts juvéniles sur la Vesdre suivi d'un travail important de préservation.		annuelle	
23Ve209	Natagora Pays Chantatoire	Recensement de la population de salamandre dans la Réserve Naturelle du Bois des Dames. <i>Inventaire et suivi des populations de salamandre.</i>	CR Vesdre	2025	<i>Natagora</i>
23Ve210	PNSources	Réaliser des relevés sur les petits cours d'eau / points d'eau du territoire (salamandres, tritons, cingle, bergeronnette des ruisseaux).	/	annuelle	indéterminé : fonction du temps consacré à la mission <i>PNSources : mise à disposition de personnel</i>
23Ve211	ULiège-LDPH	Analyse de l'effet des crues sur les peuplements piscicoles de la Vesdre. <i>Suivis par pêches électriques.</i>	DEMNA	2025	sur projet <i>SPW</i>
23Ve212	ULiège-LDPH	Analyse de l'efficacité de passes migratoires dans le cours principal de la Vesdre et éventuellement dans des affluents. <i>Analyser les comportements de franchissement de poissons au niveau des passes migratoires.</i>	SPW-Profish	2025	sur projet <i>SPW</i>
23Ve213	ULiège-LDPH	Suivi scientifique de l'efficacité de repeuplements en civelles d'anguilles européennes dans le bassin de la Vesdre. <i>Suivis par pêches électriques et marquage-recapture.</i>	SPW	2024	sur projet <i>FEAMP-SPW</i>
23Ve214	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine	Etude et création d'une mare au niveau du Parc des Sources.			
23Ve215	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine	Etude et création d'une mare au niveau du Parc Hauster.			
23Ve216	Eupen	Evaluation de la qualité des eaux des étangs de Buschberg et de Stockem.			
23Ve217	LIFE Vard	Création/restauration de mares et d'annexes hydrauliques dans le lit majeur.	DNF, Propriétaires	annuelle	Variable suivant intervention <i>LIFE Vard</i>



N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve218	Natagora Pays Chantoire	Entretien d'une mare dans la Réserve Naturelle du Bois des Dames. <i>Curage de la mare.</i>	CR Vesdre	2025	Natagora
23Ve219	Sprimont	Création d'une mare à l'école de Louveigné.			
23Ve220	SPW-DGARNE-DNF	Création de mares permanentes ou temporaires en milieu forestier domanial et communal.			
06Ve051	SPW-DGARNE-DNF	Le DNF reste attentif au respect de la législation en matière de plantation de résineux en bordure de cours d'eau et poursuit sa démarche d'enlèvement de semis naturels en forêt domaniale, en particulier en site Natura 2000.			
23Ve221	SPW-DGARNE-DNF	Déboisement définitif d'épicéas sur sols tourbeux ou paratourbeux sur certains secteurs de la forêt domaniale (p. ex.: versant en rive droite de la Helle - DNF Elsenborn).			

## Autres thèmes 6 : Tourisme, activités sportives et de loisirs

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve365	ATCE	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés sur le territoire de l'Agence du tourisme des Cantons de l'Est. <i>Brochure "Balades de rêve" avec thématique "Au fil de l'Eau" et dépliant "Pêche dans les Cantons de l'Est".</i>		annuelle	ATCE
23Ve222	RSI Chaudfontaine	Découverte du patrimoine thermal de Chaudfontaine. <i>Balade commentée - Activité gratuite dans le cadre des JWE 2023.</i>	RSI Chaudfontaine, Echevinat du Tourisme Chaudfontaine	2023	200 Echevinat du Tourisme et du Thermalisme
23Ve223	RSI Chaudfontaine	Mise en valeur des sources et des rivières sur son territoire par l'organisation de balades. <i>Organisation de balades - Activités gratuite.</i>			200 RSI Chaudfontaine

## Autres thèmes 7 : Subsidés

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Échéance	Budget / Financement
11Ve221	SPW-DGARNE-DESU	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.	annuelle	Montant variable en fct du CR <i>DESu</i>
23Ve224	Province de Liège	Financement de l'a.s.b.l. « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » par un subside annuel de 6.460,00 euros.	annuelle	6.460/an <i>Province de Liège</i>
11Ve223	Baelen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (1.260,19) <i>Commune de Baelen</i>
11Ve224	Chaufontaine	Engagement de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (4.380,68) <i>Commune de Chaufontaine</i>
11Ve225	Eupen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (4.380,68) <i>Ville d'Eupen</i>
11Ve226	Herve	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (3.180,49) <i>Ville de Herve</i>
11Ve227	Jalhay	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Commune de Jalhay</i>
11Ve228	Liège	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ». <i>Ladite cotisation sera indexée annuellement suivant l'indice santé du Bureau fédéral du Plan en janvier 2023, 2024 et 2025 (sur base de l'indice santé de janvier 2022 - base 2013).</i>	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Ville de Liège</i>
11Ve229	Limbourg	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Ville de Limbourg</i>
11Ve230	Lontzen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (480,07) <i>Commune de Lontzen</i>
11Ve231	Olné	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (1.260,19) <i>Commune d'Olné</i>
23Ve225	Olné	Mise en place d'un suivi des mares agricoles de la commune (subvention à la remise en état).		
11Ve232	Pepinster	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (3.180,49) <i>Commune de Pepinster</i>
11Ve233	Raeren	Moralische Verpflichtung zur finanziellen Unterstützung des Flussvertrags gemäss Erlass der WR vom 13.11.2008 in Bezug auf die Flussverträge. <i>Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.</i>	annuelle	480,07 (+ indexierung) für die Jahre 2023-2025 <i>Gemeinde Raeren</i>

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Échéance	Budget / Financement
11Ve234	Soumagne	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Commune de Soumagne</i>
11Ve235	Spa	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (3.180,49) <i>Ville de Spa</i>
11Ve236	Sprimont	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (1.260,19) <i>Commune de Sprimont</i>
11Ve237	Theux	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (3.180,49) <i>Commune de Theux</i>
11Ve238	Trooz	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Commune de Trooz</i>
11Ve239	Verviers	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (6.120,95) <i>Ville de Verviers</i>
11Ve240	Welkenraedt	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	montant 2023-2025 : indexation annuelle du montant de référence 2022 (2.340,36) <i>Commune de Welkenraedt</i>
23Ve226	Coca-Cola Chaudfontaine	Allocation d'un budget au CRVesdre pour le financement d'activités en lien avec les missions de celui-ci.	annuelle	

## Autre thème 8 : Information et sensibilisation

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
12Ve011	Cellule CRV	Coordination des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.		annuelle	4.000 (selon budget alloué annuellement) SPW
14Ve191	Cellule CRV	Dans le cadre de certaines formations du Polygone de l'Eau, prise en charge d'une journée d'information sur les missions des Contrats de Rivière. <i>Thématiques abordées : gestion concertée des cours d'eau, inventaire de terrain des points noirs, espèces invasives, etc.</i>	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	annuelle	
23Ve227	Cellule CRV	Organisation d'une séance d'information/table ronde/groupe d'échange axée sur l'aménagement des fossés d'écoulement, de bassins de rétention d'eau et de sites favorables à la rétention d'eau moyennant des aménagements légers.		2025	
23Ve228	Cellule CRV	Dans le cadre de certaines formations d'Education Environnement, prise en charge d'un module d'information sur les missions des Contrats de Rivière.	Education Environnement	annuelle	
23Ve229	Cellule CRV	Etudier les possibilités de mutualisation des dépenses en matière de communication concernant la problématique du nourrissage des oiseaux en bordure des cours d'eau (bernache, etc.).		2025	
14Ve149	AD&N	Organisation annuelle de soirées d'informations (parfois en collaboration avec Natagora) : amphibiens, chauves-souris, aménagements de jardins, création de mares, etc.		annuelle	
23Ve230	Adalia 2.0	Aider les communes à la communication vers les citoyens dans le cadre de leur gestion différenciée des espaces verts.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve231	Adalia 2.0	Présenter des alternatives aux pesticides dans la lutte contre les ravageurs au jardin.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve232	Adalia 2.0	Sensibiliser les particuliers à la limitation de l'usage des pesticides dans leur jardin, sur l'interdiction de l'utilisation de pesticides sur les trottoirs et les zones tampons (filets d'eau, cours d'eau, ...).		annuelle	Adalia 2.0
23Ve233	Adalia 2.0	Coordonner la campagne de printemps sur la limitation de l'utilisation des pesticides.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve234	Adalia 2.0	Sensibiliser et informer les différents publics sur les moyens d'adaptation aux changements climatiques.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve235	Adalia 2.0	Sensibiliser et informer les différents publics à des aménagements favorables à la biodiversité.		annuelle	Adalia 2.0
23Ve236	Adalia 2.0	Réaliser une vidéo sur la bonne gestion des bords de cours d'eau en bordure de jardin privé (clôture, entretien, pesticides, déchets verts, plantations, ...).		annuelle	Adalia 2.0
20Ve227	Cellule CRV	Organisation d'activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.			
23Ve237	Cellule CRV	Organisation de séances d'information/tables rondes/groupes d'échange, à destination des partenaires du CRVesdre, axées sur la gestion des cours d'eau et sur le ruissellement en général. <i>Par exemple :</i> • gestion des cours d'eau de 3 <sup>e</sup> catégorie en termes de travaux à réaliser, législation, etc. • lutte contre l'imperméabilisation des sols / outils urbanistiques • lutte contre les ruissellements (plantations de haies, zones tampons, fascines, etc.) • restauration de la rivière et de sa plaine alluviale (érosion, dépôts, déchets...) • etc.		2025	
23Ve238	Cellule CRV	Promouvoir les informations existantes concernant la préparation aux crues à venir (les gestes à poser chez soi, comment m'y préparer, etc.) et la gestion post-inondation (rentrer dans sa maison en toute sécurité, etc.).		2025	
23Ve239	Chaudfontaine	Sensibilisation et rappel de la législation en matière de délinquance environnementale dans le long des cours connaissant des problèmes récurrents de déchets.			
14Ve195	Classdeau	Proposition régulière d'activités d'information sur ses missions éducatives. <i>Participation soit via des journées portes ouvertes, des activités proposées dans le cadre des Journées de l'Eau, etc.</i>		annuelle	BO

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve294	Classdeau	Approche continue de la vie dans la mare. <i>Animations dont le thème central est la vie dans la mare et l'incidence du comportement humain sur la faune et la flore. Les élèves vont à la rencontre de petites grenouilles forcées à quitter leur milieu de prédilection suite aux pollutions diverses et à l'invasion de l'homme et de certains prédateurs. Les élèves exploitent la bêche coproduite par le CRV : "Le nez dans l'eau".</i>	Cellule CRV	annuelle	BO
23Ve240	Classdeau	Approche continue du milieu aquatique dans le cadre des activités des 3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années. <i>En fonction des lieux d'accueil, animations centralisées sur la préservation du milieu aquatique (rivière, mare, etc.), de la faune et de la flore locale.</i>	Cellule CRV	annuelle	BO
23Ve241	Classdeau	Collaboration dans la formation et/ou l'information des animateurs des Classdeau sur les différentes missions du CRVesdre, sur les problématiques touchant les cours d'eau et leurs solutions éventuelles.	Cellule CRV	annuelle	BO
23Ve242	Classdeau	Collaboration dans le cadre de la mise en action des écoles dans la réalisation de projets : mares, ICLM, etc.	Cellule CRV		
12Ve014	CRIE Eupen	Traduction en allemand d'articles ou de documents d'information/sensibilisation pour le Contrat de Rivière Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve197	CRIE Eupen	Promotion des activités du CRVesdre via le site web du CRIE d'Eupen.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve198	CRIE Eupen	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
14Ve199	CRIE Eupen	En fonction du sujet des activités qu'il organise, mise à disposition du public de documents de présentation du CRVesdre (brochures, etc.). <i>Les brochures seront fournies par le CR Vesdre.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve200	CRIE Eupen	Transmission, au CRVesdre, d'articles en lien avec les sujets développés au sein du Contrat de Rivière (eau, pesticides, etc.).		annuelle	
17Ve136	CRIE Eupen	Suivi et mise en avant des animations "castors".		annuelle	
17Ve137	CRIE Eupen	Suivi et mise en avant des projets "Classes Nature", "Classes Labo", "Classes Environnement", "Classes Eau" et "école du dehors".		annuelle	
20Ve232	CRIE Eupen	Location de la bêche "les pieds dans l'eau" avec divers jeux, les jeux "Ôberges" et la copie de la station d'épuration du CRVesdre.		annuelle	
11Ve245	CRIE Spa-Bérinzenne	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes maternelles, dans le cadre d'un projet école sur l'eau : "Eau Secours".	Cellule CRV	annuelle	
11Ve328	CRIE Spa-Bérinzenne	Lorsque le sujet le permet, organisation d'activités communes à l'occasion de la fête du Domaine ou du CRIE.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve203	CRIE Spa-Bérinzenne	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes primaires, dans le cadre d'une animation : "L'eau c'est l'affaire de tous". <i>Animation basée sur le cycle anthropique de l'eau et "l'eau milieu de vie".</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve206	CRIE Spa-Bérinzenne	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
17Ve139	DANTE ALIGHIERI VERVIERS	Organisation d'activités de découverte/sensibilisation liée à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.		annuelle	cotisations membres
23Ve243	Défense-IRMEP	Sensibilisation à l'économie de l'eau et à la protection de la ressource par une campagne d'affichage permanente au sein de l'IRMEP.		2025	
23Ve244	Défense-IRMEP	Proposition d'un stand "contrat de rivière" lors des événements IPR (Public Relation), en collaboration avec le CRIE d'Eupen.	CRV - CRIE Eupen	2025	
23Ve245	Défense-IRMEP	Participation à la campagne de sensibilisation "Ici commence la mer" par l'utilisation du matériel de sensibilisation fourni par le CRV : autocollants, marquage des avaloirs au pochoir, affiches, ...	CRV	2025	
20Ve238	Ecotopie	Développer et proposer des modules de formation en éco-pédagogie sur divers thèmes liés à la rivière, spécifiquement adaptés au personnel (principalement les chargés d'animation) et aux partenaires des Contrats de rivière, et/ou aux agents de terrain en contacts avec les riverains et autres usagers de la rivière.	SPW-DGARNE, Confluent des Savoires, Empreintes asbl / MWP	annuelle	à estimer à déterminer
23Ve246	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation d'animations en lien avec l'eau (le ruisseau, la mare), à destination de différents publics.		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve209	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation de formations 'Environnement et Citoyenneté' à destination des enseignants, personnes-relais, animateurs, guides-nature, éco-conseillers, etc. : Comment animer sur la thématique de l'eau ; Comment créer, gérer et animer une mare ; etc.		annuelle	
14Ve211	Education Environnement-CRIE Liège	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
23Ve247	Education Environnement-CRIE Liège	Mise à disposition de matériel et d'outils pédagogiques en lien avec l'eau pour les écoles et personnes-relais.		annuelle	
23Ve248	Education Environnement-CRIE Liège	Développement d'une animation sur le thème des inondations, en collaboration avec d'autres CRIE et Contrats de Rivière.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve249	FHV	Sensibilisation des jeunes à la pratique de la pêche.			
23Ve250	FHV	Sensibilisation des membres des sociétés au respect de l'écosystème de la rivière, notamment au travers d'un code de bonne pratique à distribuer/télécharger.			
23Ve251	FHV	En fonction des travaux d'aménagements et de réparation réalisés dans les cours d'eau suite aux inondations de juillet 2021, proposer l'organisation d'un week-end "pêche en fête" afin de sensibiliser le grand public aux activités de pêche dans le bassin de la Vesdre.	MWP		
23Ve252	FHV	Encourager la pratique de la pêche dans le bassin de la Vesdre, qu'elle soit sportive ou de loisir ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la préservation de la faune et de la flore.			
14Ve218	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Organisation annuelle d'une expo-conférence pour les travailleurs des entreprises privées et publiques et futurs travailleurs du secteur de l'eau. <i>La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.</i>		annuelle	0
20Ve218	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Organisation d'activités scolaires découlant de la semaine universelle de l'eau et du climat. <i>La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.</i>		annuelle	0
23Ve253	FWA	Communication vers nos membres sur toutes questions touchant aux mesures agricoles en faveur de la protection de l'eau (nitrate, phyto, clôtures de berges, coulées de boues, etc.).		Annuelle	
20Ve236	HEPL Agronomie	Visites en lien avec la gestion d'un cours d'eau afin de mettre en évidence les rôles et interactions de divers acteurs au sein d'un bassin hydrographique.	Cellule CRV	2025	
14Ve220	Herve	Organisation annuelle de la 'Semaine de l'environnement'.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve254	Herve	Sensibiliser la population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci.			
23Ve255	Liège	Mise en place d'une dynamique de sensibilisation à la problématique des déchets en bord de cours d'eau en synergie avec des actions de grande ampleur (journée mondiale, européenne, etc.). <i>En collaboration avec le Contrat Rivière.</i>		2025	Ville de Liège
20Ve243	Lontzen	Participation au projet "Ici commence la mer" : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV		à déterminer SPGE, SPW, commune
23Ve256	LRPE	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.		2025	
20Ve219	MT OVA	Organisation d'activités en lien avec l'eau (balades, visites, etc.) lors d'événements tels que les "Journées Wallonnes de l'Eau" dans le bassin de la Vesdre. <i>Participation / aide</i>	Cellule CRV	annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve257	MT OVA	Développement de supports (flyers, affiches, etc.) afin de promouvoir les attraits touristiques liés aux sources et aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine qui y sont associés sur le territoire couvert par la Maison du Tourisme. <i>Soutien graphique</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve258	MT OVA	Promotion, via nos médias (Facebook, site internet et Newsletter), des attraits touristiques liés aux sources et aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine qui y sont associés sur le territoire couvert par la Maison du Tourisme. <i>Soutien promotionnel</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve362	MT Pays Vesdre	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associé sur son territoire. <i>Partenariat avec la Ligue des Pêcheurs de l'Est</i>	Cellule CRV, LRPE	annuelle	
11Ve367	MT Pays Vesdre	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux évènements tels que "les Journées de l'Eau" dans le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve412	MT Pays Vesdre	Proposer une visite guidée en car "Tour de la Vesdre", et plus particulièrement de la vallée de la Vesdre et du barrage de la Gileppe.		annuelle	
23Ve259	Natagora Pays Chantoin	Promotion, via nos médias (Facebook principalement), des publications du CR Vesdre.	CR Vesdre	2025	
11Ve315	Natagriwal	Informers les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés sur le fonctionnement et la réglementation relatifs au réseau Natura 2000. <i>Information ciblée sur le réseau écologique européen Natura 2000. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice notamment), les journées portes ouvertes, dans le cadre des collaborations avec les Parcs Naturels mais également via les contacts directs et les visites de terrain.</i>	AgraOst, SPW-DGARNE-DDR, SPW-DGARNE-DNF	annuelle	<i>SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC)</i>
23Ve260	Olne	Sensibilisation régulière des riverains sur les problématiques touchant les cours d'eau (articles dans le bulletin communale, etc.).	Cellule CRV		
23Ve261	Olne, Cellule CRV	Sensibilisation des écoles, notamment, à la durée de vie des déchets (en lien avec l'action 'Faisons barrage aux OFNI').			
17Ve142	OTJS	Organisation d'activités de découverte liées à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau. <i>Visites guidées du barrage de la Gileppe.</i>	asbl Complexe du barrage de la Gileppe	annuelle	200
23Ve262	OTJS	Exposition sur les travaux des bénévoles ayant réparé les ponts et berges après les inondation de 2021.			200 OTJS
23Ve263	Pepinster	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	CPAS Pepinster		
23Ve264	PNSources	Proposer, en collaboration avec le Contrat de rivière et la Commune, une activité lors des Journées Wallonnes de l'Eau.	AC Spa, Cellule CRV	annuelle	indéterminé <i>PNSources : mise à disposition de personnel</i>
17Ve025	PROTECT'eau	Mise à disposition de brochures sur les thèmes développés par PROTECT'eau en lien avec l'eau, le nitrate et les produits phytopharmaceutiques. <i>Action à la demande - Brochure, outils et autres supports de communication disponibles sur le site internet de PROTECT'eau.</i>			Mission <i>PROTECT'eau</i>
23Ve265	PROTECT'eau	Partenariat avec les CR en tant que relais d'informations vers l'agriculteur et le citoyen à la problématique de la contamination des eaux par le nitrate et les produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux bonnes pratiques d'utilisation de ces intrants. <i>Conférences, diffusion d'articles ou infos via les sites web, les newsletters, les bulletins de liaisons</i>	Cellule CRV		<i>Sans objet</i>
14Ve230	Raeren	Sensibilisierung der Bevölkerung hinsichtlich des Respekts in Bezug auf die Wasserqualität und der damit verbundenen Problematik. <i>Sensibiliser sa population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci.</i>	Cellule CRV	annuelle	
23Ve266	Raeren	Teilnahme an den Wallonischen Wassartagen. <i>Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve177	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux jeunes de 7 à 12ans.		annuelle	
14Ve179	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux amis de Tolifaz.		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve180	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche sportive à l'étang des Doux Fonds destinée aux enfants des écoles de l'entité de Pepinster.		annuelle	
23Ve267	RSI Chaudfontaine	Rivières expo : "Découvertes de l'Ourthe-Vesdre-Ambève à Chaudfontaine". <i>Exposition Galerie de la Gare - Activité gratuite (février 2023)</i>	RSI Chaudfontaine, Echevinat du Tourisme Chaudfontaine, Découvertes de Comblain	2023	250 <i>Echevinat du Tourisme et du Thermalisme</i>
23Ve268	RSI Chaudfontaine	Visite guidée d'une station d'épuration combinée avec une animation axée sur le cycle de l'eau dans tous ses états. <i>Visite guidée et animation "Le voyage de l'eau et son fabuleux parcours" - Activité gratuite dans le cadre des JWE 2023</i>	CRV	2023	500 <i>RSI Chaudfontaine</i>
23Ve269	SI Trooz	Organisation de " La fête des Sottais". <i>Expo sur les phénomènes karstiques en vallée de la Vesdre, l'heure du conte avec le thème des sottais, marché artisanal "fantastique".</i>		2025	500 : montage expo + publicité <i>SI Trooz, CGT</i>
23Ve270	SI Trooz	Organisation d'un atelier culinaire : " La truite dans tous ses états". <i>Un restaurateur local vient animer un atelier culinaire sur la truite. Différentes recettes sont abordées.</i>		2023	400 : location de salle+ matériel et fournitures + publicité <i>SI Trooz, CGT</i>
23Ve271	SI Trooz	Organisation d'un concours photo : " la Faune et la Flore à la Fenderie " - 2 catégories : gsm et boitier. <i>Concours photos dont les clichés seraient exposés le long de la berge de la Vesdre à la Fenderie-Trooz . Le public peut voter pour une photo en se baladant.</i>		2024	700 : panneaux pour présenter chaque photo participante + achat de 2 prix pour récompenser les lauréats + publicité <i>SI Trooz, CGT</i>
23Ve272	SI Trooz	Organisation d'une après-midi récréative : " Ôberges ". <i>Activité familiale qui permettra de découvrir le jeu " Ôberges " dans une humeur conviviale.</i>		2024	400 : location de salle + location des jeux + publicité <i>SI Trooz, CGT</i>
23Ve273	SI Trooz	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau. <i>2023 : balade guidée " La Vesdre à Trooz "</i> <i>2024 : balade guidée " La Vesdre à Fraipont "</i> <i>2025 : balade guidée " La Vesdre à Goffontaine "</i>		annuelle	100/an : guide et publicité <i>SI Trooz, CGT</i>
20Ve256	Soumagne	Poursuivre le projet " Hydronymie " (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		
20Ve271	Soumagne	Participation à l'action " Faisons barrage aux OFNI " coordonnées par le CRVesdre.	Cellule CRV		
23Ve274	Soumagne	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.			
20Ve257	Spa	Compléter le projet " Hydronymie " (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune</i>	Cellule CRV, PNSources		à déterminer <i>Ville de Spa</i>
20Ve272	Spa	Participation à l'action " Faisons barrage aux OFNI ".	Cellule CRV	annuelle	
23Ve275	Sprimont	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.			
20Ve275	SPW-DGARNE-DESU	Transmettre les résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'adoption des plans de gestion visés par la DCE.		2023	Sans objet
06Ve052	SPW-DGARNE-DNF	Suivi, sensibilisation et information des exploitants et propriétaires forestiers sur les problèmes liés au débardage (éviter la traversée des cours d'eau).		annuelle	
20Ve270	SPW-MI-DGHydrologique	Information des partenaires du CRV et du grand public relative au suivi limnimétrique dans le bassin de la Vesdre. <i>Articles, exposés, visites de terrain, etc.</i>	Cellule CRV		



N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve276	SPW-MI-DGHydrologique	Installation d'un panneau d'information au limnigraphe de Chaudfontaine. <i>Texte et illustrations explicatives du fonctionnement de l'appareil, des données transmises et des mesures ponctuelles de jauges</i>	Cellule CRV	2023	
23Ve277	SPW-MI-DGHydrologique	Présentation pédagogique du métier d'hydrographe. <i>A l'adresse du grand public ou d'une école : contrôle d'un appareil, jaugeages dans un cours d'eau.</i>	Cellule CRV	2023	
14Ve101	Trooz	Sensibilisation aux déchets dans les écoles primaires de la commune. <i>L'action pourrait être réalisée via les activités de sensibilisation d'Intradel.</i>	Intradel		
23Ve278	Trooz, Cellule CRV	Mise en place d'un panneau de sensibilisation au niveau de la mare de Trasenster.			
20Ve263	Verviers	Améliorer la communication générale concernant l'action de la Ville au niveau des cours d'eau (information par cours d'eau ou thématique).	Cellule CRV		
20Ve273	Verviers	Sensibilisation des citoyens à la présence de berces du Caucase via la diffusion d'articles de presse et infos sur le site de la Ville.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve279	Verviers	Organisation d'activités de découvertes/sensibilisation dans le cadre des Journées Wallonnes de l'eau.			
14Ve235	Welkenraedt	Sensibilisation de la population au respect de l'environnement, et plus particulièrement au respect des cours d'eau. <i>Notamment via des articles dans le bulletin communal.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve250	PNHFE	Informier sur la gestion durable des paysages. <i>Notamment les vallonnements de la Vesdre et ses affluents, le haut plateau des Fagnes, le moyen plateau du Pays de Herve, etc.</i>		annuelle	heures de travail PNHFE
20Ve251	PNHFE	Sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger les ressources en eau (sensibilisation dans les écoles, stands, etc.).	Cellule CRV	annuelle	Leader
20Ve274	PNHFE	Sensibiliser les citoyens aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. <i>Organisation d'une semaine sans pesticides, articles Journal du Parc, site web, etc.</i>	Divers partenaires	annuelle	heures de travail PNHFE

## Autres thèmes 9 : Autres

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve236	AD&N	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau pour la commune de Theux (relevé des problématiques, etc.).	Theux	annuelle	
23Ve280	AIDE	Installation d'une turbine hydroélectrique à la sortie de la station d'épuration de Wegnez.	Pepinster	2024	50.000
14Ve237	AmisHW	Attention continue aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, rejets, érosion de berges, etc.).		annuelle	
23Ve281	Cellule CRV, Baelen	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.			
23Ve282	Cellule CRV, Baelen	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Bach de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.			
23Ve283	Cellule CRV, Baelen	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ru de Baelen de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.			
23Ve284	Cellule CRV, Welkenraedt	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ruyff de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
23Ve285	Chaufontaine, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
23Ve286	Chaufontaine, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Fond des Cris de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
23Ve287	Chaufontaine, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Géloury de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
14Ve241	Classdeau	Attention continue à toute problématique pouvant toucher la rivière sur le parcours réalisé dans le cadre des activités des 3 <sup>e</sup> années. <i>L'équipe réalise régulièrement le contrôle visuel des zones touchées par les plantes invasives, des zones de déchets sauvages et du barrage OFNI, etc.</i>	RAPP, Cellule CRV	annuelle	BO
23Ve288	Eupen, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet le long des cours d'eau de manière coordonnée entre le CRV et la Ville d'Eupen.			
23Ve289	FHV	Suivi des pollutions impactant les populations piscicoles du bassin de la Vesdre.			
11Ve274	HEPL Agronomie	Participation aux travaux du Contrat de Rivière par le biais de stages d'étudiants.	Cellule CRV	2025	
20Ve280	HEPL Agronomie	Collaboration aux événements organisés par le Contrat de Rivière : mise à disposition de salles pour certains événements ou réunions, aide logistique.	Cellule CRV	2025	
20Ve281	HEPL Agronomie	Collaboration aux événements organisés par le Contrat de Rivière : relais systématique des événements du CRV vers notre réseau de diplômés.	Cellule CRV	2025	
23Ve290	Jalhay	Suivi de la zone fortement modifiée de manière illicite le long d'un affluent de la Hoëgne, descendant du Bois de Rasouster (retenues d'eau, modification de relief du sol, etc.).			
23Ve291	Limbourg	Lancement d'un PCDR.			
23Ve292	LRPE	Réalisation d'un forage d'un puits afin d'alimenter en eau l'écloserie sur le ruisseau des Paires à l'étang de Mangombroux.	SPW-DGARNE-DCP	annuelle	
23Ve293	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Hoëgne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
23Ve294	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			
23Ve295	Pepinster, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Bola de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constataeur.			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve290	PNSources	Rendre des avis, en lien avec la charte paysagère en cours d'élaboration dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme sur le territoire de Spa.	Membres de la SCATU du PNSources	annuelle	indéterminé: fonction des demandes
23Ve296	Raeren	Genehmigung zugunsten des CRV zur Begehung der Wasserläufe, die der Zuständigkeit der Gemeinde unterliegen.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve297	Soumagne, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Fond Leroy de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Soumagne.			
23Ve298	Soumagne, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Trou du Bois de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Soumagne.			
23Ve299	Soumagne, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Wergifosse de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Soumagne.			
23Ve300	Spa, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Wayai de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Spa.			
23Ve301	Spa, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet le long du Winamplanche de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Spa.			
20Ve289	Sprimont	Mise en place d'une Commission Locale de Développement Rural dans le cadre du PCDR.	GREOVA		
23Ve302	Sprimont	Créer une zone de convivialité au coeur du village de Sendrogne : projet de fontaine avec le ruisseau qui passe sous la place.			
23Ve303	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Gros Confin de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve304	Sprimont, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Le Conte de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
20Ve292	SPW-DGARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type "captage" en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum).	Cellule CRV	annuelle	
17Ve147	SPW-MI-DBarrages-Réservoirs	Lors des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre, une attention particulière est donnée dans la gestion des barrages, afin de garantir la sécurité des bénévoles présents dans le cours d'eau en prévenant préalablement ceux-ci de toutes augmentations de restitutions supérieures à 5m³/s via le centre régionale de crise.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve293	SPW-SG-Dir.Commu.Int. et Ext.	Soutien logistique aux évènements organisés par le CRV.		2025	0
23Ve305	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Hoëgne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve306	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Pré l'Evêque de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve307	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Wayai de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve308	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Winamplanche de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve309	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Targnon de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve310	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Trou du Pouhon de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve311	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Trou Haque et du Trou du Loup de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			
23Ve312	Theux, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet et de déchets le long du Wayot de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
23Ve313	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Magne de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve314	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve315	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Walthine de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve316	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Bois Lemoine de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve317	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du ruisseau des Chenals de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve318	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Ry de Vaux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve319	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Ry Mosbeux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
23Ve320	Trooz, Cellule CRV	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes d'ouvrages et de protection de berge le long de la Navette de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.			
17Ve149	ULiège-LDPH	Appui scientifique aux réflexions et aux décisions sur le rétablissement de la libre circulation des poissons dans le cours principal de la Vesdre.	SPW	annuelle	sur projet
23Ve321	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau de Mangombroux.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve322	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Paires.	Cellule CRV	annuelle	
23Ve323	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Roittes.		annuelle	
23Ve324	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Cossart.		annuelle	
23Ve325	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Fiérain.		annuelle	
23Ve326	Verviers	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Préry.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve283	PNHFE	Contrôler la qualité écologique des cours d'eau et centraliser les données disponibles pour le territoire.	Cellule CRV	2025	heures de travail
20Ve284	PNHFE	Encadrement de jeunes en décrochage en leur proposant de participer à des actions de terrain.	DELANO	annuelle	heures de travail
20Ve285	PNHFE	Mise en place d'une base de données GIS pour les communes, reprenant l'ensemble des données concernant directement ou indirectement les cours d'eau.	Communes du PNHFE, Cellule CRV	annuelle	heures de travail
20Ve286	PNHFE	Poursuivre le monitoring de la qualité des cours d'eau au sein du PNHFE, suivant les budgets disponibles.		annuelle	à définir
20Ve287	PNHFE	Promotion auprès des Communes du Parc de toutes les initiatives en matière de "nature-environnement" et accompagnement de celles-ci dans leurs projets.		2025	à définir

## 4.5. Les lignes budgétaires

### 4.5.1. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre

Le Contrat de Rivière Vesdre est exclusivement financé par des subsides publics, provenant des 18 Communes associées, de la Province de Liège et du Service Public de Wallonie, selon la clé de répartition suivante pour la période 2023-2025.

Ces subsides font l'objet d'actions reprises dans le thème 7 « Subsides » du programme d'actions (cf. 4.4.).

#### Communes :

	Date du Conseil communal	2023 (à indexer)	2024	2025
Commune de Baelen	16/08/2022	1.260,19 €	Indexation	Indexation
Commune de Chaudfontaine	29/06/2022	4.380,68 €	Indexation	Indexation
Ville d'Eupen	29/08/2022	4.380,68 €	Indexation	Indexation
Ville de Herve	29/08/2022	3.180,49 €	Indexation	Indexation
Commune de Jalhay	05/09/2022	2.340,36 €	Indexation	Indexation
Ville de Liège	24/10/2022	2.340,36 €	Indexation	Indexation
Ville de Limbourg	26/09/2022	2.340,36 €	Indexation	Indexation
Commune de Lontzen	13/06/2022	480,07 €	Indexation	Indexation
Commune d'Olné	03/10/2022	1.260,19 €	Indexation	Indexation
Commune de Pepinster	29/06/2022	3.180,49 €	Indexation	Indexation
Commune de Raeren	21/09/2022	480,07 €	Indexation	Indexation
Commune de Soumagne	26/09/2022	2.500,00 € *	Indexation	Indexation
Ville de Spa	13/09/2022	3.180,49 €	Indexation	Indexation
Commune de Sprimont	21/06/2022	1.260,19 €	Indexation	Indexation
Commune de Theux	16/08/2022	3.180,49 €	Indexation	Indexation
Commune de Trooz	17/09/2022	2.340,36 €	Indexation	Indexation
Ville de Verviers	05/09/2022	6.733,04 € *	Indexation	Indexation
Commune de Welkenraedt	20/10/2022	2.340,36 €	Indexation	Indexation
<b>Total</b>		<b>53.618,89 €</b>		

\* déjà indexé

Les subsides communaux seront indexés chaque année sur base de l'augmentation de l'indice santé estimée par le Bureau Fédéral du Plan en janvier.

#### Province de Liège :

	Date du Collège provincial	2023	2024	2025
Subvention de fonctionnement	07/10/2019	6.460 €	6.460 €	6.460 €
<b>Total</b>		<b>6.460 €</b>	<b>6.460 €</b>	<b>6.460 €</b>

En fonction des projets spécifiques que le CRV pourra introduire auprès de la Province de Liège dans le cadre de son appel à projets annuel pour les Contrats de Rivière de son territoire, un subside supplémentaire pourrait être obtenu.

#### Service Public de Wallonie :

	2023	2024	2025
Subvention de fonctionnement (plafond 2022 : 133.448,98 €)	125.110,75 €	Indexation	Indexation
Subvention « coordination de projets collectifs des CR »	6.500 €	6.500 €	6.500 €
Subvention « Journées Wallonnes de l'Eau »	4.000 €	4.000 €	4.000 €
Subvention « renouvelées asiatiques » *	65.000 €		
<b>Total (à indexer)</b>	<b>200.610,75 €</b>	<b>135.610,75 €</b>	<b>135.610,75 €</b>

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par le Service Public de Wallonie (plafonné) correspond au total des subsides des Communes et de la Province multiplié par 70/30 (cf. AGW du 13/11/2008). Il est recalculé chaque année en fonction de l'indexation des subsides communaux.

\* Subside spécifique pour la mission ponctuelle (2022-2023) d'encadrement des opérations d'arrachage des boutures de renouvelées asiatiques disséminées par les inondations de 2021.

FOREM :

	2023	2024	2025
APE	41.005,71 € *	Indexation	Indexation

\* à indexer

Le Contrat de Rivière Vesdre reçoit du FOREM un subside pour l'emploi de travailleurs sous condition « APE » (Aide Pour l'Emploi) : 6 points APE.

#### 4.5.2. Les dépenses

Postes	Dépenses annuelles (à indexer)
<b>Missions spécifiques</b>	
Mission « coordination de projets collectifs des CR » (personnel)	6.500 €
Mission « renouées asiatiques » (personnel + fonctionnement + chantiers)	65.000 €
Journées wallonnes de l'eau (personnel + actions)	4.000 €
<b>Total</b>	<b>75.000 €</b>
<b>Fonctionnement du Contrat de Rivière</b>	
Personnel	200.000 €
Fonctionnement	19.000 €
Actions / Sensibilisation	6.000 €
<b>Total</b>	<b>225.000 €</b>

#### 4.6. L'engagement officiel des partenaires : Recueil des signatures

Le Ministre soussigné soutient les actions inscrites dans le protocole d'accord 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre et prendra, dans le cadre de ses responsabilités, toutes les dispositions nécessaires pour que ces actions puissent être menées à bien.



**Madame Céline Tellier**

Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Les institutions, administrations, associations et organismes suivants, représentés officiellement par les personnes soussignées, s'engagent à mener à bien les actions qu'ils ont inscrites dans le protocole d'accord 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre en tant que maîtres d'œuvre et pour lesquelles ils ont préalablement marqué leur accord écrit.

*Remarque : En tant que responsables de la réalisation des actions, seuls les maîtres d'œuvre sont signataires du protocole d'accord.*

#### La Défense :



**Colonel Guy Beckers**

Commandant Militaire de la Province de Liège

Représenté par le **Lieutenant-Colonel Kurt Maertens**

Chef de Corps de l'IRMEP



Pour l'Institut Royal Militaire d'Education Physique  
**le Lieutenant-Colonel Kurt Maertens**  
Chef de Corps

### Institutions régionales :



Pour le Service Public de Wallonie -  
Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement  
**Madame Bénédicte Heindricks**  
Directrice Générale



Pour le Service Public de Wallonie -  
Mobilité et Infrastructures  
**Monsieur Etienne Willame**  
Directeur Général  
Représenté par **Monsieur Christophe Grifgnée**,  
Directeur a.i. - Direction des Barrages-Réservoirs



Pour le Service Public de Wallonie -  
Secrétariat Générale  
**Madame Sylvie Marique**  
Secrétaire Générale  
Représentée par **Monsieur Simon Riguelle**  
Directeur du Centre Régional de Crise



## Institution provinciale :



Pour la Province de Liège - Direction Générale  
Infrastructures et Développement Durable  
**Monsieur Michel Maréchal**  
Directeur Général

## Institutions communales :



Pour la Commune de Baelen  
**Monsieur Roger Meessen**  
Echevin



Pour la Commune de Chaudfontaine  
**Monsieur Alain Jeunehomme**  
Echevin



Pour la Ville d'Eupen  
**Madame Catherine Brüll**  
Echevine



Pour la Ville de Herve  
**Madame Aurore Gerlach**  
Conseillère en environnement



Pour la Commune de Jalhay  
**Madame Victoria Vandenberg**  
Echevine



Pour la Ville de Liège  
**Monsieur Gilles Foret**  
Echevin



Pour la Ville de Limbourg  
**Monsieur Luc Delhez**  
Echevin



Pour la Commune de Lontzen  
**Monsieur Yannick Heuschen**  
Echevin



Pour la Commune d'Olne  
**Monsieur Marc Baguette**  
Echevin



Pour la Commune de Pepinster  
**Madame Doris Quadflieg**  
Echevine



Pour la Commune de Raeren  
**Madame Christine Kirschvink**  
Echevine



Pour la Commune de Soumagne  
**Madame Anne-Christine Godfirnon**  
Echevine



Pour la Ville de Spa  
**Monsieur Gilles Bruck**  
Echevin



Pour la Commune de Sprimont  
**Monsieur Patrick Heyen**  
Conseiller Communal



Pour la Commune de Theux  
**Madame Christiane Orban-Jacquet**  
Echevine



Pour la Commune de Trooz  
**Madame Joëlle Deglin**  
Echevine















Pour la Ville de Verviers  
**Monsieur Jean-François Chefneux**  
Echevin



Pour la Commune de Welkenraedt  
**Monsieur Renaud Kalbush**  
Echevin

## Acteurs locaux :

 <p>Pour Adalia 2.0 <b>Madame Isabelle Bourge</b> Responsable administrative et financière</p>	 <p>Pour Agir pour la Diversité &amp; la Nature <b>Madame Anne-Catherine Martin</b> Administratrice</p>
 <p>Pour l'Agence du Tourisme des Cantons de l'Est - Ostbelgien <b>Monsieur Dany Heck</b> Directeur</p>	 <p>Pour Agra-Ost <b>Monsieur Pierre Luxen</b> Directeur émérite</p>
 <p>Pour l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège <b>Monsieur Franck Bodson</b> Ingénieur Gestionnaire</p>	 <p>Pour les Amis de la Hoëgne et du Wayai <b>Monsieur Jean Georis</b></p>
 <p>Pour BeWapp <b>Madame Laure Magnée</b> Coordinatrice de projet</p>	 <p>Pour Cabot Plastics Belgium SA <b>Monsieur Yves Bodeux</b> SHE Manager</p>
 <p>Pour Coca Cola European Partners (site de Chaudfontaine) <b>Monsieur Arnaud Wislez</b> QESH Manager</p>	 <p>Pour les Classes d'Eau <b>Madame Nathalie Castiaux</b> Coordinatrice</p>
 <p>Pour le CRIE de Spa - Domaine de Bérinzenne <b>Madame Anne-Catherine Martin</b> Coordinatrice</p>	 <p>Pour le CRIE d'Eupen - Haus Ternell Ostbelgien <b>Madame Magali Noldus</b> Animatrice</p>



Pour le CRIE de Liège -  
Education Environnement  
**Madame Valérie Vreeswijk**  
Coordinatrice principale



Pour Ecotopie  
**Madame Christine Partoune**  
Formatrice



Pour la Fédération Halieutique Vesdre  
**Monsieur Pascal Crul**  
Vice-Président



Pour la Fédération Wallonne de  
l'Agriculture  
**Monsieur Gustave Wuidart**  
Délégué



Pour la Haute Ecole de la Province  
de Liège - catégorie Agronomie  
**Madame Marianne Dawirs**  
Directrice



Pour la Société Royale de Pêche et  
de Pisciculture - La Warfazienne  
**Monsieur Jean-Marc Jewasinski**  
Président



Pour la Ligue Royale des Pêcheurs  
de l'Est  
**Monsieur Pascal Crul**  
Président



Pour le LIFE Vallées ardennaises  
**Madame Manhattan Solheid**  
Chargée de mission scientifique



Pour la Maison du Tourisme  
Ourthe-Vesdre-Amblève  
**Madame Julie Noël**  
Agent de développement GREOVA



Pour la Maison du Tourisme  
Pays de Vesdre  
**Monsieur Jean-François Chefneux**  
Echevin



Pour Natagora - Pays Chantôire  
**Monsieur Thierry Goffart**  
Président de la régionale



Pour Natagriwal  
**Monsieur Pierre Luxen**  
Administrateur



Pour l'Office du Tourisme  
de Jalhay-Sart  
**Madame Victoria Vandenberg**  
Présidente



Pour le Parc naturel  
Haute Fagnes Eifel  
**Madame Victoria Vandenberg**  
Vice-Présidente



Pour le Parc naturel des Sources  
**Madame Valérie Dumoulin**  
Directrice



Pour le Plan Communal de  
Développement de la Nature  
de Chaudfontaine  
**Madame Esther Zaeytydt**  
Coordinatrice



Pour le Polygone de l'Eau -  
FOREM Formation  
**Madame Ariane Claessen**  
Responsable Relations extérieures



Pour Protect'Eau  
**Monsieur Nicolas Triolet**  
Directeur



Pour la Royale Association  
des Pêcheurs de Pepinster  
**Madame Monique Gaspar**  
Secrétaire



Pour le Royal Syndicat d'Initiative  
de Chaudfontaine  
**Madame Esther Zaeytydt**  
Commune de Chaudfontaine



Pour la Societe Dante Alighieri -  
Comitato di Verviers  
**Madame Joëlle Abbes-Orban**  
Présidente



Pour le Syndicat d'Initiative de Trooz  
**Madame Valérie Constant**  
Chargée de communication



Pour l'Université de Liège -  
Unité de Gestion des Ressources  
Aquatiques et d'Aquaculture  
**Monsieur Billy Nzau Matondo**  
Ingénieur de Recherches



Pour le Contrat de Rivière Vesdre  
**Madame Christiane Orban-Jacquet**  
Présidente

Fait à La Reid (Theux), le 31 janvier 2023.

## Abréviations

AD&N	Agir pour la Diversité & la Nature
AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AIDE	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège
AmisHW	Les Amis de la Hoëgne et du Wayai
ATCE	Agence du Tourisme des cantons de l'Est - Ostbelgien
BO	Budget Ordinaire
CE	Communauté Européenne // Cours d'Eau
CENN	Cours d'Eau Non Navigables
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement
CGT	Commissariat Général au Tourisme
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège à Nitrate
Clasdeau	Classes d'Eau de Pepinster
CPPLg	Commission Provinciale Piscicole de Liège
CR	Contrat de Rivière
CRA-W	Centre Wallon des Recherches Agronomiques
CR Phyto	Comité Régional Phyto
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CRV	Contrat de Rivière Vesdre
CTSBH	Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique
DCE	Directive Cadre Eau
DCO	Demande chimique en oxygène
DEMNA	Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DESU	Département des Eaux de Surface
DHI	District Hydrographique International
DI	Directive Inondations
DPC	Département de la Police et des Contrôles (Service Public de Wallonie)
DST-PL	Direction du Service Technique (Province de Liège)
EH	Equivalent Habitant
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FF	Frais de Fonctionnement
FHV	Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture

GISER	Gestion Intégrée Sol - Erosion - Ruissellement
GT	Groupe de travail
GTI	Groupe Transversal Inondations (Service Public de Wallonie)
GW	Gouvernement Wallon
HCE	Hors Cours d'Eau
HEPL	Haute Ecole de la Province de Liège
HTVA	Hors TVA
IBGN	Indice Biotique Global Normalisé
ICLM	Ici Commence La Mer
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
IRMEP	Institut Royal Militaire d'Education Physique
JWE	Journée Wallonne de l'Eau
LIFE	L'Instrument Financier Européen
LIFE BNIP	LIFE Belgian Nature Integrated Project
LIFE Vard	LIFE Vallées ardennaises
LRPE	Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est
LW	Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne
MAEC	Méthodes agri-environnementales et climatiques
MO	Maître d'œuvre
MWP	Maison Wallonne de la Pêche
MT	Maison du Tourisme
MT PV	Maison du Tourisme Pays de Vesdre
MT OVA	Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève
MT SHFA	Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes
Natagora PC	Natagora Pays Chantoin
OFNI	Objets Flottants Non Identifiés
OTJS	Office du Tourisme de Jalhay-Sart
PAC	Politique Agricole Commune
PARIS	Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Azote
PGDH	Plan de Gestion du District Hydrographique

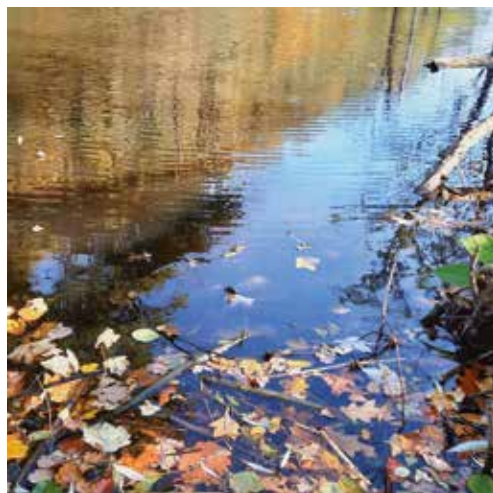
PGRI	Plan de Gestion du Risque d'Inondation
PLUIES	Prévention et LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PMC	Plastiques - Métaux - Cartons à boissons
PN HFE	Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel
PN Sources	Parc Naturel des Sources
PN	Point noir
PNP	Point noir prioritaire
PPP	Produits Phytopharmaceutiques
PV	Procès-verbal
PWDR	Programme Wallon de Développement Rural
PWRP	Programme Wallon de Réduction des Pesticides
RAPP	Royale Association des Pêcheurs de Pepinster
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RN	Route nationale
RSI	Royal Syndicat d'Initiative
RW	Région Wallonne
SAU	Surface agricole utile
SBH	Sous-bassin hydrographique
SCATU	Sous-commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SI	Syndicat d'Initiative
SIG	Système d'Information Géographique
SOR	Source O Rama
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW DGARNE	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW DGARNE CiEi	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives
SPW DGARNE DCENN	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables
SPW DGARNE DCENN_Li	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables de Liège
SPW DGARNE DCP	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Chasse et de la Pêche
SPW DGARNE DDR	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural

SPW DGARNE DESo	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux Souterraines
SPW DGARNE DESu	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface
SPW DGARNE DGHI	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Gestion Hydraulique
SPW DGARNE DNF	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts
SPW GTI	Service Public de Wallonie - Groupe Transversal Inondations
SPW MI	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures
SPW MI DBR	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-Réservoirs
SPW MI DGH	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique
SPW SG	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général
SPW SG DCE	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général - Direction de la communication Externe
STEP	Station d'épuration
SPF	Service Public Fédéral
TFE	Travail de fin d'étude
TVAC	TVA Comprise
ULiège	Université de Liège
ULiège LDPH	Université de Liège - Unité de Gestion des Ressources Aquatique et d'Aquaculture
ZIT	Zone d'Immersion Temporaire
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation









## Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre - asbl

*Cellule de Coordination :*  
Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine  
Tél. : 0470/48 53 18  
[coordination@crvesdre.be](mailto:coordination@crvesdre.be)

[www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)



CONTRATS DE  
RIVIERE  
DE WALLONIE

Le Contrat de Rivière Vesdre est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

